



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mise en oeuvre de l'Éducation Artistique et Culturelle 2025-2026

*Orientations
académiques
et fiches-
action*



Sommaire

✓ Circulaire académique pour la mise en œuvre et généralisation de l'éducation artistique et culturelle – année scolaire 2025-2026	01
✓ Fiche 1 - <u>Répondre à l'appel à projets cadre académique</u> : le Projet ACTE	05
✓ Fiche 2 - <u>Répondre aux appels à candidature</u> des programmes d'excellence	11
✓ Fiche 3 - <u>Ouvrir un enseignement artistique</u>	15
✓ Fiche 4 - <u>S'inscrire aux dispositifs d'éducation au cinéma</u>	19
✓ Fiche 5 - <u>Utiliser la dotation pass culture</u>	23
✓ Fiche 6 - <u>Recenser les actions d'EAC dans ADAGE pour formaliser le volet culturel du projet d'établissement</u>	27
✓ Fiche 7 - <u>S'inscrire aux actions de formation</u> en éducation artistique et culturelle	31
✓ Fiche 8 - <u>Missionner un professeur référent culture</u>	45
✓ Fiche 9 - <u>Missionner un élève ambassadeur culture</u>	47
✓ Fiche 10 - <u>Utiliser les ressources, outils de communication et de valorisation</u> en éducation artistique et culturelle	55
✓ Fiche 11 - <u>Prendre contact avec le réseau académique</u> dédié à l'éducation artistique et culturelle	59



Rectorat de Versailles
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Délégation académique à l'action
culturelle
DAAC

Circulaire 2025-4
Dossier suivi par :
Marianne CALVAYRAC
☎ : 01.30.83.45.61

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	DSDEN	I	ESPE
	78		Universités et IUT
	91		Gds. Etab. Sup
	92	I	CANOPE
	95		CIEP
A	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
		92	
A	Lycées		95
	78		DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95		SIEC
A	Collèges		UNSS
	78		Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91		
	92		78
	95		91
A	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
A	Écoles privées		78
A	Collèges privés		91
A	Lycées privés		92
	MELH		95
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :
 Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire	4	p.
Annexe	61	p.
Total	65	p.

Versailles, le 20 mai 2025

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles

À

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

sous couvert de
Mesdames les Directrices et Messieurs
les Directeurs académiques de
l'Education Nationale

**Objet : mise en œuvre et généralisation de l'éducation artistique et
culturelle – année scolaire 25-26**

réf/circulaire interministérielle n°2013-073 du 03-05-2013 BOEN n°19 du
09-05-2013

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

réf/ référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle - arrêté du 1-7-
2015 - J.O. du 7-7-2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

POINTS CLÉS : APPELS À PROJETS, PASS CULTURE, ENJEUX DE FORMATION

**NOUVEAUTÉS : MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DU PROJET ACTE ET
NOUVEAUX PROGRAMMES D'EXCELLENCE**

CALENDRIER : VOIR FICHES ACTION

CONTACT en cas de difficultés (Optionnel) :

Ce.daac@ac-versailles.fr

Cette circulaire s'articule à la convention cadre signée entre l'académie de
Versailles et la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France le
10 décembre 2022.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est un des grands domaines de la formation générale dispensée à tous les élèves des écoles, des collèges et des lycées. Elle renforce **la dimension culturelle de l'ensemble des disciplines** et joue un rôle indispensable dans la sensibilisation de l'élève à la place des arts et de la culture dans sa vie et dans son environnement.

Elle favorise le travail en équipe et s'appuie sur des partenariats appelés à se généraliser entre les écoles ou les EPLE et les établissements artistiques et culturels.

2/4

1. Les enjeux : généraliser l'EAC en l'inscrivant au cœur des apprentissages

L'EAC doit contribuer à **l'acquisition des savoirs fondamentaux et au développement des compétences psychosociales** par la mise en œuvre de dispositifs ambitieux et par l'exigence des partenariats artistiques et culturels. **Espace d'innovation pédagogique**, l'EAC conjugue la rencontre avec les œuvres et les professionnels, les pratiques artistiques et scientifiques et l'acquisition des connaissances au sein de la **démarche de projet**. Fondée sur le travail en équipe et en partenariat, l'EAC encourage l'initiative, la créativité et le travail collaboratif, et favorise ainsi **l'inclusion de tous les élèves dans les apprentissages**.

L'EAC doit aiguïser le regard critique des élèves et les accompagner dans des pratiques artistiques et culturelles autonomes et diversifiées. Par une éducation vivante et sensible aux œuvres du patrimoine comme à la création contemporaine, elle doit permettre de **transmettre aux élèves une culture commune et des valeurs partagées** et contribuer à **l'éducation à la mémoire et à la citoyenneté**. C'est ainsi qu'elle aide à répondre aux grands défis du monde contemporain comme la liberté d'expression, l'appréhension du vivant, le développement de l'esprit critique, la réflexion sur les valeurs démocratiques ou la création à l'heure des intelligences artificielles.

L'EAC doit permettre en particulier le développement de **la pratique théâtrale et de l'histoire des arts**, appréhendées de façon perméable et transversale avec l'ensemble des domaines artistiques et culturels. Dans le premier degré, les projets relevant des domaines de **la lecture et de l'écriture** comme de la **culture scientifique et technique** doivent s'inscrire dans le cadre des plans français et mathématiques, conformément à la feuille de route académique. L'EAC étant un levier indispensable à la réussite des élèves, les établissements de la **voie professionnelle, de l'éducation prioritaire et de la ruralité** bénéficient d'une attention soutenue. Enfin, au collège, les projets d'EAC peuvent s'articuler avec **les groupes constitués en fonction des besoins** des élèves identifiés par les professeurs.

2. Les acteurs : généraliser l'EAC en accompagnant, mobilisant et qualifiant les réseaux dédiés à l'éducation artistique et culturelle

L'EAC repose sur un dialogue fécond entre les membres de la communauté éducative et ses partenaires. Les professeurs sont invités à **travailler en équipe et en partenariat**. Les actions mises en œuvre gagnent à s'appuyer sur des partenariats pérennes avec des structures artistiques et culturelles, de préférence inscrites sur des **territoires de proximité et conventionnés par l'académie**. La DAAC et les correspondants en DSDEN accompagnent

les équipes pédagogiques dans le choix des partenariats et la conception des projets.

Pour favoriser ces démarches, **les réseaux professionnels dédiés à l'éducation artistique et culturelle sont mobilisés dans le premier et le second degré** : professeurs référents culture territoriaux, professeurs référents culture, professeurs relais, corps d'inspection, conseillers pédagogiques départementaux, conseillers pédagogiques de circonscription. Ce réseau est par ailleurs amené à s'articuler à celui des **élèves ambassadeurs culture** dans le second degré en lien avec le Délégué Académique à la Vie Lycéenne et collégienne (DAVL) et le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL).

3/4

La **formation initiale et continue** permet d'accompagner l'ensemble des acteurs académiques dans tous les domaines artistiques et culturels par le biais de parcours de formation conçus en lien étroit avec l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC). Une attestation de compétences particulière à l'EAC peut être délivrée aux professeurs mobilisés, selon des modalités spécifiques.

Enfin, le **comité stratégique académique pour l'EAC** accueille autour des représentants académiques et de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France l'ensemble des partenaires institutionnels : collectivités territoriales et structures culturelles. Il permet de renforcer la synergie entre les différents acteurs impliqués et doit veiller à la convergence des objectifs et des moyens dans la mise en œuvre des projets impulsés.

3. La méthode : généraliser la démarche de projet pour la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle

Pour accompagner la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, il convient de renforcer la cohérence entre les enseignements et les actions artistiques et culturelles à travers la démarche de projet, constitutive du parcours de formation de l'élève. **Le Projet ACTE** - Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif – constitue le **cadre pédagogique académique privilégié auquel s'articulent les résidences artistiques impulsées par la DRAC Île-de-France et les actions à l'initiative des collectivités territoriales**. Il permet de définir un cahier des charges partagé de l'éducation artistique et culturelle. **Il conjugue les trois piliers de l'EAC** - acquisition des connaissances, rencontre avec les œuvres et les professionnels, pratique artistique et /ou scientifique – et permet d'**articuler temps d'enseignement et hors temps d'enseignement**, travail en classe ordinaire et pratiques en ateliers. Il repose sur un appel à projets dans l'application ADAGE dont les modalités sont précisées en annexe.

Les enseignements artistiques doivent être un élément moteur du développement de l'éducation artistique et culturelle au sein de l'école, du collège et du lycée. Les conditions d'ouverture et de fermeture des projets d'enseignements artistiques conduits en partenariat sont fixées dans le cadre de la commission académique de suivi des activités et enseignements artistiques et précisées dans la circulaire prévue à cet effet. **Des programmes d'excellence**, en partenariat notamment avec des grands opérateurs culturels nationaux, sont également proposés aux établissements scolaires aux différents échelons du territoire. Pour mettre en œuvre ces projets, les écoles, collèges et lycées, doivent répondre aux appels à candidature dédiés. Ces programmes bénéficient d'un accompagnement renforcé et sont

généralement conduits sur deux années consécutives. En complémentarité, **les dispositifs d'éducation au cinéma**, en articulation avec les formations dédiées aux professeurs, constituent une première entrée dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Ces projets peuvent s'appuyer sur des financements de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les moyens du pass culture doivent être utilisés prioritairement dans le financement des dispositifs mentionnés ci-dessus.

4/4

Pour favoriser la cohérence, la lisibilité et la valorisation des démarches engagées, chaque école, collège ou lycée **inscrit ces actions au cœur de son projet d'établissement en appui sur l'application ADAGE**. Les équipes de direction formalisent le volet culturel du projet d'établissement ou d'école, **établissent une analyse de situation annuelle et assurent un suivi individualisé du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève en lien avec la spécificité de leur territoire**.

L'ensemble de ces orientations et dispositions est détaillé en annexe dans 11 fiches action pour en favoriser la mise en œuvre. Je vous remercie d'en donner la meilleure diffusion possible à l'ensemble de la communauté éducative.

Étienne CHAMPION

Annexes (Fiches action) :

1. Répondre à l'appel à projets cadre, Projet ACTE
2. Répondre aux appels à candidature des programmes d'excellence
3. Ouvrir un enseignement artistique
4. S'inscrire aux dispositifs d'éducation au cinéma
5. Utiliser la dotation pass culture
6. Recenser les actions d'EAC pour formaliser le volet culturel du projet d'établissement
7. S'inscrire aux actions de formation en EAC
8. Missionner un professeur référent culture
9. Missionner un élève ambassadeur culture
10. Utiliser les ressources, outils de communication et de valorisation en EAC
11. Prendre contact avec le réseau académique en EAC



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

1

Répondre à l'appel à projets cadre académique : le Projet ACTE

Le projet ACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif) est le cadre pédagogique académique qui conjugue les trois piliers de l'EAC au sein d'une démarche de projet en équipe et en partenariat. Il a vocation à rayonner sur l'établissement et peut articuler différents temps de la vie de l'élève.

Les écoles, collèges et lycées sont invités à élaborer, à l'initiative des équipes pédagogiques, un ou plusieurs **Projets ACTE** en partenariat avec une ou plusieurs structure(s) artistique(s) et culturelle(s).

CAHIER DES CHARGES

- a) Le projet est **coconstruit avec la ou les structures culturelles spécialisées** dans le ou les champs artistiques et culturels souhaités. Les structures culturelles mobilisées doivent a minima être référencées dans ADAGE. En complémentarité, il est recommandé :
 - de prendre contact avec les conseillers de la DAAC (2nd degré);
 - de prendre contact avec les CPC



référents EAC ou les conseillers pédagogiques spécialisés (1^{er} degré) **et** correspondants de la DAAC en DSDEN.

Il est demandé aux équipes pédagogiques, après avoir coconstruit le projet avec la structure culturelle, de lui transmettre le formulaire ACTE renseigné (export PDF d'ADAGE). Il peut ainsi faire l'objet d'une signature entre l'établissement scolaire et la structure culturelle partenaire.

→ L'artiste ou le scientifique doit exercer une activité de recherche ou de création, qui constitue la démarche artistique ou scientifique du projet. Il doit disposer d'un numéro de SIRET afin de pouvoir être rémunéré.

→ Les intervenants Dumistes dans le 1^{er} degré (ex. : projet PAPI dans le 91), les intervenants des écoles d'arts plastiques, de musique et de danse ne peuvent être rémunérés dans le cadre de leur activité d'enseignement déjà financée par la collectivité locale.

Le projet conjugue la pratique artistique et/ou scientifique, la rencontre avec les œuvres, les professionnels et les lieux de culture ainsi que l'acquisition de connaissances. A ce titre, les acteurs du projet **veillent à l'articulation de la démarche artistique et/ou scientifique au contenu pédagogique. Les artistes et/ou scientifiques sont proposés par la structure culturelle partenaire.**

- b) Le projet favorise le **travail en équipe** au sein d'une même école, d'un établissement, d'une circonscription ou d'un territoire, Dans le second degré, le projet doit être conduit par des **équipes pédagogiques interdisciplinaires**.
- c) Pour permettre le **rayonnement** du projet au sein de l'établissement chaque projet concerne :
 - **dans le premier degré, au moins une classe** (dans la limite de 3 classes par école). Une circonscription peut par ailleurs engager un projet dans la limite de 10 classes. Les équipes pédagogiques sont invitées alors à s'appropriier le projet de circonscription au sein de leur propre école. Dans ce cas, le conseiller pédagogique référent culture de la circonscription répond à l'appel à projets et mentionne ce travail en circonscription.
 - **dans le second degré, au moins trois classes ou trois groupes d'élèves. Au collège, des projets d'EAC peuvent en effet s'articuler avec les groupes constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs.**
- d) Dans le **premier degré**, notamment en cité éducative, en fonction du partenariat mené avec la ville, les actions pourront se poursuivre en **ateliers sur le temps périscolaire**.

Dans le second degré, le Projet ACTE peut, par ailleurs, donner lieu de façon complémentaire, **hors temps d'enseignement**, à une **pratique artistique**

approfondie qui s'adresse aux élèves volontaires issus en priorité des classes concernées. Celle-ci est **conduite en atelier semestriel ou annuel d'une durée hebdomadaire de deux heures consécutives**. Les pratiques artistiques ou scientifiques conduites en atelier sont développées en lien étroit avec le projet des classes. Conformément à la circulaire, ces ateliers permettent l'inscription du Projet ACTE dans le cadre **du « 8h/18h »** en éducation prioritaire.

- e) Une attention particulière sera accordée au **diagnostic** formulé par le directeur d'école ou le chef d'établissement dans ADAGE (volet culturel du projet d'établissement).
- f) La formation continue en éducation artistique et culturelle de tous les enseignants impliqués dans le projet constitue un aspect majeur de l'accompagnement des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de leurs projets. (voir fiche 8)
- g) Il est recommandé pour la mise en œuvre des projets 2025-2026 :
 - de s'appuyer sur **l'analyse de situation** de l'année scolaire précédente rédigée dans ADAGE, grâce au travail de recensement réalisé par les équipes pédagogiques ;
 - de **rédiger le bilan des Projets ACTE 2024-2025** ;
 - de valoriser dans ADAGE les actions menées sous la forme d'un lien Internet (renvoyer par exemple sur une page du site de l'établissement ou sur le mur numérique dédié au projet, etc.).

Les résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire impulsées par la **DRAC Île-de-France en partenariat avec le rectorat** en direction des structures artistiques et culturelles relèvent d'un cahier des charges similaire. Les établissements scolaires doivent répondre parallèlement à l'appel à projets dédié sur ADAGE.

BUDGET PREVISIONNEL

- a) Le groupe de travail pourra proposer, en fonction des projets retenus et des moyens académiques disponibles, **l'attribution d'une subvention** (aide complémentaire à la conduite du projet).

Dans l'application ADAGE, la mention « Financement demandé » indique la demande de subvention faite à l'académie. Pour les ateliers hors temps d'enseignement dans le second degré, les moyens horaires nécessaires à leur mise en œuvre devront être mobilisés sur la DHG mais **un volume d'HSE et/ou d'IMP pourra être attribué** à l'établissement dans le second degré.

- b) Conformément aux objectifs de la circulaire, les Projets ACTE s'appuient également sur des **financements des collectivités territoriales** en complément des moyens académiques dans le cadre de leurs propres dispositifs selon un cahier des charges partagé. Dans

le 1^{er} degré, le projet doit être nécessairement cofinancé par la municipalité ou la communauté de communes.

Les enveloppes complémentaires pourront être précisées dans la **notification publiée dans ADAGE** qui indique l'avis du groupe de travail après examen des demandes. Dès réception de cette notification, il est demandé aux équipes de **préciser les effectifs réels des Projets ACTE** dans le recensement.

- c) Il est demandé aux collèges et lycées de **cofinancer le Projet ACTE en appui sur la dotation pass culture lorsqu'elle pourra être mobilisée sur ADAGE**. Cette dotation doit en effet permettre d'augmenter le nombre d'heures de pratique des élèves et d'enrichir leur parcours culturel. Elle peut également permettre d'élargir le nombre de classes concernées dans le projet.

Les **actions financées par le pass culture** figurent dans une rubrique dédiée du formulaire d'appel à projets. L'établissement fera apparaître ce financement dans la ligne budgétaire « Autres apports » du formulaire en précisant qu'il s'agit d'un apport issu de la dotation pass culture.

- d) Note spécifique dans le 1^{er} degré :

Dans le 95, la subvention sera versée à l'OCCE pour les écoles affiliées. Si l'école n'est pas affiliée, elle devra transmettre au service contrôle de gestion de la DSDEN les devis et documents indiqués dans la procédure dès réception de la notification ADAGE.

Dans le 78, le fait qu'un financement ait été accordé ne vaut pas autorisation de commencer les interventions. L'école dont le projet a été retenu doit obligatoirement adresser une demande d'autorisation pour l'organisation des activités artistiques impliquant la participation d'intervenants extérieurs, quel que soit le nombre de séances et quel que soit le lieu où les interventions se déroulent (à l'école ou à l'extérieur).

Dans le 92, les interventions ne peuvent débiter qu'à partir du début de l'année civile. L'école doit préalablement envoyer en DSDEN un devis des interventions.

Dans le 91, les partenaires culturels doivent transmettre à la DSDEN, avant le 15 décembre 2025, un devis correspondant au montant attribué par la commission. Les interventions artistiques en classe ne pourront débiter qu'après réception du bon de commande émis par la DSDEN.

Les écoles peuvent se tourner vers la Trousse à projets pour obtenir des financements complémentaires si nécessaire : <https://trousseaprojets.fr/>

UTILISATION D'ADAGE – Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC

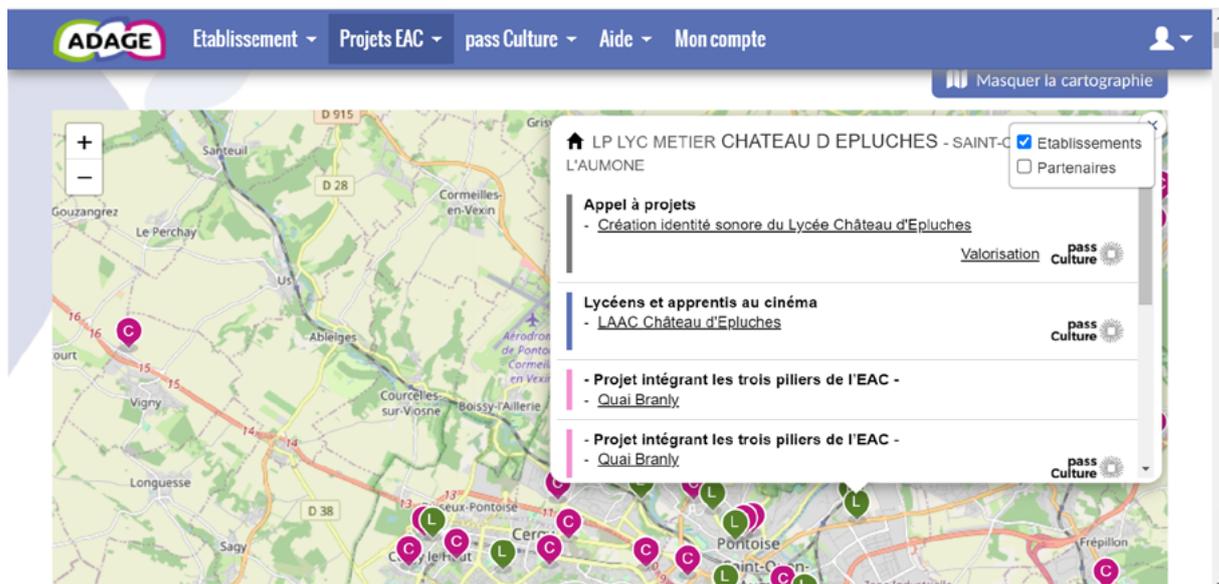
ADAGE est le support technique de la campagne d'appel à projets cadre académique

→ Retrouver l'appel à projets cadre sur la page d'accueil d'ADAGE :

- regarder la rubrique « Appels à projets en cours ».
- retrouver la mention « Dispositif cadre : projet ACTE » - cliquer sur « **je participe** » afin de renseigner le formulaire en ligne
- Utiliser la cartographie d'ADAGE :



- Utiliser le moteur de recherche des projets cartographiés les années précédentes :



L'ensemble des données est accessible à la communauté éducative afin de favoriser les dynamiques inter-établissements, inter-degrés et de valoriser le travail des équipes pédagogiques et partenariales.

ETUDE DES PROJETS

- a) Dans le premier degré :

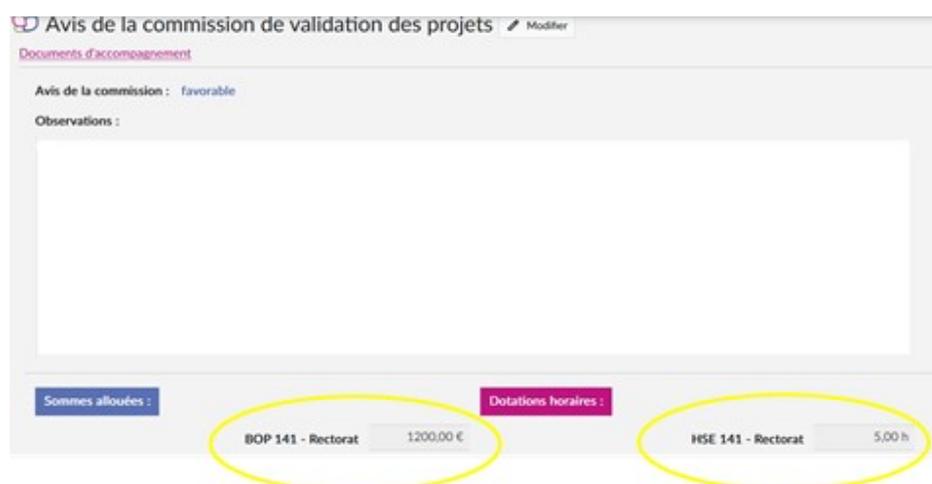
L'étude des projets est assurée par un groupe de travail départemental coordonné par les chargés de mission EAC en DSDEN. Ce groupe réunit le ou la directrice académique ou son représentant, la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ou son représentant, l'IEN EAC, des IEN, les conseillers pédagogiques spécialisés (CPDAP, CPDEM,

CPDEPS danse-cirque, CPDMDL, CPDS), les CPC référents EAC, un ou des représentants de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (ministère de la culture) et des collectivités territoriales.
Le groupe de travail prendra en compte les avis émis sur chacun des Projets ACTE par les Inspecteurs de l'Éducation nationale.

b) Dans le second degré :

L'étude des projets est assurée par **un groupe de travail académique** piloté par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle. Ce groupe réunit, outre l'ensemble de la DAAC, le ou la directrice académique ou son représentant, un ou des représentants des corps d'inspection, un ou des représentants de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (ministère de la culture) et des représentants des collectivités territoriales.

Une notification sera publiée dans ADAGE à destination des équipes de direction, des professeurs référents culture et des professeurs porteurs de projets. Elle sera suivie d'une notification budgétaire par la DAF.



OUVERTURE DANS ADAGE DE LA CAMPAGNE ACADÉMIQUE

Projet ACTE 1er et 2nd degrés

Du 26 mai au 26 juin 2025	Pour les collèges hors éducation prioritaire et EREA - PUBLIC
Du 26 mai au 15 septembre 2025	Pour les écoles, collèges et lycées - PRIVE
Du 26 mai au 15 septembre 2025	Pour les collèges en éducation prioritaire et les lycées - PUBLIC
Du 26 mai au 26 septembre 2025	Pour les écoles du premier degré - PUBLIC



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 Répondre aux appels à candidature des programmes d'excellence

Un programme d'excellence est un dispositif conduit le plus souvent avec un établissement public culturel national avec un domaine d'expertise particulièrement reconnu sur le contenu du programme. Le projet bénéficie d'un accompagnement soutenu et de journées de formations ciblées. Le projet est coconstruit avec les équipes pédagogiques.

L'ensemble des documents de présentation et cahiers des charges de ces dispositifs figurent dans **ADAGE** sous la dénomination « documents de référence ». Les appels à candidature sont publiés selon des calendriers précisés dans ADAGE :

POUR LE PREMIER DEGRÉ

PATRIMOINE

- ☞ **Regards croisés sur l'immigration**, en partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration
- ☞ **À l'École du patrimoine et de la création**, en partenariat avec le Domaine national de Versailles

UNIVERS DU LIVRE DE LA LECTURE ET DES ECRITURES

- ☞ **Lectures pour tous – Parcours littéraire en bibliothèque**, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, la Maison des écrivains et de la littérature et une bibliothèque de proximité



MUSIQUE

- ☞ **Programme pédagogique de la Musique de la police nationale**, en partenariat avec la Musique de la police nationale.

ARTS NUMERIQUES

- ☞ **Art en immersion** : création numérique et inclusion, en partenariat avec la fondation Culture pour l'enfance



Matière à Penser Programme d'excellence des métiers d'art 2023-25 Collège Louis Lumière Marly Le Roi ©Nadège Carnelos

POUR LE SECOND DEGRÉ :

ARTS PLASTIQUES, DESIGN

- ☞ **Matières à penser**, en partenariat avec les Grands ateliers de France, le Musée des Arts Décoratifs et le Jardin des métiers d'art et du design
- ☞ **L'atelier des futurs : anticiper l'art de demain**, en partenariat avec Lafayette Anticipations
- ☞ **L'espace en lumière : réinventer un Grand Palais**, en partenariat avec la RMN-Grand Palais
- ☞ **À la découverte des métiers d'art**, en partenariat avec le Musée des Arts Décoratifs

PATRIMOINE

- ☞ **Regards croisés sur l'immigration**, en partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration
- ☞ **À l'École du patrimoine et de la création**, en partenariat avec le Domaine national de Versailles

- ☞ **Dialogues en oeuvre - Patrimoine culturel, patrimoine religieux**, en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire du judaïsme et l'Institut du monde arabe

MUSIQUE ET DANSE

- ☞ **Dix Mois d'École et d'Opéra**, en partenariat avec l'Opéra national de Paris
- ☞ **A l'École des ondes**, en partenariat avec Radio France
- ☞ **Programme pédagogique de la Musique de la police nationale**, en partenariat avec l'orchestre de la police nationale
- ☞ **Orchestre au bahut**, en partenariat avec le Paris Mozart Orchestra

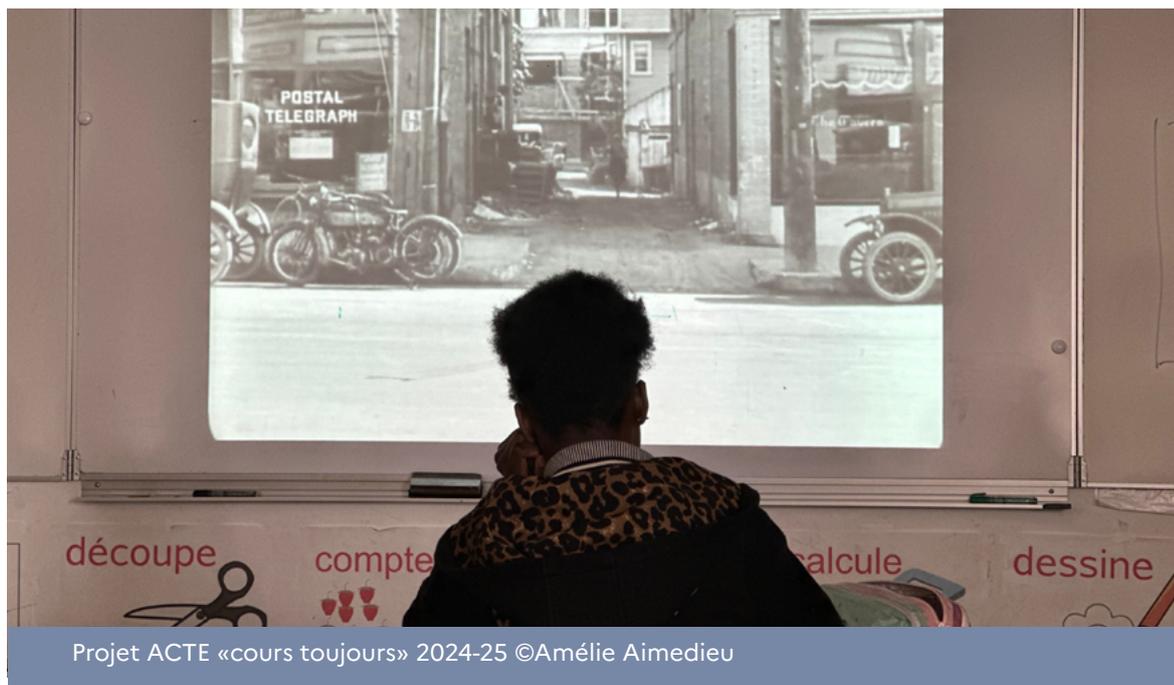
UNIVERS DE LA LECTURE ET DES ECRITURES

- ☞ **Lectures pour tous – Parcours littéraire en bibliothèque**, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, la Maison des écrivains et de la littérature

et une bibliothèque de proximité

- ☞ **Ecrire le travail, écrire les métiers** en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, la Maison des écrivains et de la littérature et le GIS-GESTE
- ☞ **Prix de la littérature arabe des lycéens**, en partenariat avec l'Institut du Monde Arabe

CINEMA



- ☞ **Les enfants des Lumière(s)**, en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- ☞ **Sur les chemins du vivant**, en partenariat avec le Museum national d'histoire naturelle

Les établissements peuvent par ailleurs s'inscrire dans ADAGE à des actions ou manifestations pilotées au niveau national (ex. : le Prix Goncourt des lycéens, les Fabriques à musique, le Prix Jean Renoir des lycéens, les Petits champions de la lecture).

UTILISATION D'ADAGE – Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC

ADAGE est le support technique de la campagne d'appel à candidatures

→ Retrouver les appels à candidature sur la page d'accueil d'ADAGE :

- regarder la rubrique « Appels à projets en cours »;
- retrouver la mention « Prog. d'exc. : intitulé du programme »;
- cliquer sur « **je participe** » afin de renseigner le formulaire en ligne





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

3 Ouvrir un enseignement artistique

La carte académique des enseignements artistiques évolue selon trois principes :

- **Un équilibre territorial** de l'offre de formation académique ;
- **La continuité pédagogique** (entre les classes à horaires aménagés en école/collège pour les disciplines qui en relèvent et les enseignements artistiques en lycée) ;
- **Le partenariat**, les partenaires culturels (structure artistique, conservatoire...) des classes à horaires aménagés en école et collège et des enseignements artistiques en lycée (cinéma-audiovisuel, danse, théâtre-expression dramatique, arts du cirque) doivent être validés et/ou agréés par la DRAC Île-de-France en lien étroit avec la DAAC (rectorat).



PROCEDURE

Pour tout projet d'ouverture, il convient de respecter la procédure suivante :

- **Analyse précise du contexte local** une année, voire deux années précédant la demande d'ouverture, en appui sur l'avis des experts (DASEN, DAAC, corps d'inspection).

- Analyse du **parcours des élèves** : le projet d'ouverture en lycée peut être lié à la recherche d'une continuité avec les classes à horaires aménagés (CHA) et avec les projets d'éducation artistique et culturelle conduits dans les écoles et collèges du secteur (notamment les Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif).

- Compléter le **formulaire dédié dans l'application ADAGE** (Application Dédicée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle). Accès sur la plateforme ARENA.

- Pour les **classes à horaires aménagés dans les écoles et collèges, une ébauche de convention** donnant le cadre logistique et les moyens engagés ainsi qu'un projet pédagogique concerté entre la structure partenaire et l'établissement scolaire doivent être envoyés par courriel à ce.daac@ac-versailles.fr.

- Pour les enseignements artistiques partenariaux en lycée (théâtre, danse, cinéma-audiovisuel, arts du cirque), la structure artistique et culturelle doit avoir parallèlement pris **l'attache de la DRAC Île-de-France** en amont de la demande d'ouverture formelle.

- Les demandes de fermeture doivent également reposer sur une instance de concertation avec tous les acteurs précédemment nommés et sur l'envoi d'un courriel de la direction de l'établissement et le cas échéant du partenaire culturel.

Enfin, les enseignements artistiques et les dispositifs d'action culturelle doivent être recensés et **mis en cohérence dans le volet culturel du projet d'établissement** sur l'application ADAGE.

CALENDRIER

De mi-septembre à début novembre 2025 : rédaction des demandes d'ouverture dans l'application ADAGE et envoi des demandes de fermeture par courriel. (Attention à ne pas compléter la rubrique « Les participants » dans la mesure où il s'agit d'effectifs prévisionnels).

Fin novembre : consultation de la commission interne académique en charge du suivi des enseignements artistiques préparée en amont par département pour le suivi des CHA dans le premier degré.

Décembre : consultation de la CASEA générale (Commission académique de suivi des enseignements et activités artistiques) coprésidée par le rectorat et la DRAC Île-de-France.

Fin décembre : arbitrages académiques.

Janvier 2026 : communication de l'avis aux établissements via l'application ADAGE.

SPECIFICITES DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN ECOLE ET COLLEGE

En complémentarité des enseignements artistiques obligatoires, des **classes à horaires aménagés** peuvent être mises en place dans les écoles et collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques et les arts du cirque. Les classes à horaires aménagés peuvent faire l'objet d'une préfiguration l'année précédant la validation.

Elles doivent reposer sur un **projet pédagogique global porté par une équipe motivée et volontaire**. Pour rappel, le coût de ces formations artistiques ne peut pas être imputé aux familles. Une instance de concertation entre les différents acteurs impliqués doit être instaurée de façon à assurer le suivi du projet. Les procédures de recrutement des élèves sont précisées dans le 95, le 91 et le 92 dans une circulaire départementale.

Les projets de classes à horaires aménagés doivent être portés avec les conservatoires agréés et les écoles d'art (CHAAP) par la DRAC Île-de-France et les collectivités locales.

SPECIFICITES DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES EN LYCEE

Les **enseignements optionnels et les enseignements de spécialité** en lycée des domaines des arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre-expression dramatique, arts du cirque, relèvent de la circulaire dédiée.

Les enseignements de théâtre-expression dramatique, danse, arts du cirque, cinéma-audiovisuel sont conduits en partenariat avec des structures artistiques et culturelles. Ils bénéficient du suivi de la **CASEA** composée de la DRAC Île-de-France, de la DAAC, des DAASEN et des corps d'inspection. L'ouverture et la fermeture de ces enseignements nécessitent la double validation du rectorat et de la DRAC.

L'affectation des professeurs dans le cadre de l'enseignement de spécialité des enseignements artistiques en lycée est du ressort des mouvements spécifiques nationaux ou académiques. Pour les arts plastiques et la musique, la compétence du professeur de la discipline est requise. **En histoire des arts, cinéma-audiovisuel, danse, théâtre-expression dramatique et arts du cirque, une certification complémentaire** est nécessaire puisqu'il ne s'agit pas d'une discipline de recrutement.





**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 S'inscrire aux dispositifs d'éducation au cinéma

Les dispositifs d'éducation au cinéma constituent un point d'entrée majeur en EAC pour les écoles, collèges et lycées. La dimension à la fois esthétique et technique de l'art cinématographique en fait un espace de connaissance sensible, propre à susciter un travail collaboratif des équipes pédagogiques interdisciplinaires et des pratiques pédagogiques innovantes.

Ils sont portés conjointement par les services académiques (DAAC – DS-DEN), les collectivités territoriales, la DRAC Île-de-France et les réseaux de salles de cinéma.

Dispositifs d'éducation au cinéma



OBJECTIF

Portés par les professeurs et leurs partenaires professionnels des structures culturelles, ces dispositifs, **Maternelle et cinéma, Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma**, ont pour objectif de faire acquérir aux élèves une culture cinématographique qui développe, en même temps qu'elle l'éclaire, leur intérêt pour le cinéma en leur permettant, en particulier, de replacer l'œuvre dans son contexte historique et esthétique, d'acquérir la capacité de cerner les enjeux d'un film et de faire évoluer leur regard sur des formes cinématographiques d'hier et d'aujourd'hui. **Il permet à la communauté éducative d'inclure le corpus cinématographique dans les apprentissages fondamentaux au bénéfice de la réussite de tous les élèves.**

MODALITES D'INSCRIPTION ET CONTACT

Après la publication des circulaires départementales, les campagnes d'inscriptions pour Maternelle et cinéma, Ecole et cinéma et Collège au cinéma s'ouvrent sur **ADAGE**. Après la publication de la circulaire académique, la campagne d'inscription pour Lycéens et Apprentis au cinéma s'ouvre sur **le site dédié de l'ACRIF**.

Ces dispositifs permettent aux élèves des'approprier trois œuvres cinématographiques vues dans une salle de cinéma partenaire. Un accompagnement pédagogique est proposé aux écoles et établissements. La formation des enseignants est un aspect majeur du cahier des charges.

Contact à la DAAC : daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr

Contacts en DSDEN : Pour l'Essonne - ce.ia91-eac@ac-versailles.fr; Pour les Hauts de Seine ce.ia92-eac@ac-versailles.fr ; Pour le Val d'Oise : ce.ia95-eac@ac-versailles.fr ; Pour les Yvelines : ce.ia78.culture@ac-versailles.fr.

FORMATIONS ADOSSÉES

Afin de garantir la dimension qualitative de ces dispositifs, un volet de formation des enseignants est élaboré en collaboration entre la Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle (DAAC), l'Ecole académique de formation continue (EAFC) et les structures culturelles et collectivités territoriales partenaires.

Un premier volet de formation contenu dans le parcours **cinéma/audiovisuel : Une éducation au regard** est adossé aux inscriptions aux dispositifs. À travers une approche mêlant théorie et analyse transmise par des spécialistes et des professionnels du cinéma, ce parcours propose d'explorer les grands axes de l'éducation au cinéma : comprendre le langage cinématographique, développer une culture des œuvres, apprendre à lire et comprendre les images en mouvement et à en parler de manière vivante et accessible. Les stagiaires sont amenés à analyser des extraits de films, à questionner la mise en scène, le montage, le son, à replacer les œuvres dans leur contexte historique et esthétique, et à approfondir des questionnements transversaux pour favoriser des démarches pédagogiques innovantes et interdisciplinaires, en équipe et en partenariat. Ce parcours permet de penser le cinéma comme un art à part entière, un langage à décrypter, et un formidable levier de réflexion, d'expression

et de partage.

- **Les formations adossées au dispositif Collège au cinéma**

Collège au cinéma dans le 95 - 6e et 5e

Vendredi 3 octobre (Projections) de 13h30 - 17h00
 Vendredi 10 octobre (Formations) de 13h30 - 16h30
 Mercredi 27 mai 2026 de 9h30 -12h30

Collège au cinéma dans le 95 - 4e et 3e

Vendredi 3 octobre (Projections) de 13h30 - 17h00
 Vendredi 10 octobre (Formations) de 13h30 - 16h30
 Mercredi 27 mai 2026 de 9h30 -12h30

Collège au cinéma dans le 78 - 6e et 5e

Vendredi 17 octobre 2025 de 13h30 à 16h30
 Vendredi 9 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
 Vendredi 16 janvier 2026 de 13h30 à 16h30

Collège au cinéma dans le 78 – 4e et 3e

Vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
 Vendredi 9 janvier 2026 de 13h30 à 16h30
 Vendredi 16 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

Collège au cinéma dans le 91 - 6e et 5e

Mercredi 15 octobre 2025 de 9h00 à 13h00
 Jeudi 11 décembre 2025 de 9h00 à 17h00
 Mardi 2 juin 2026 de 9h00 à 17h00

Collège au cinéma dans le 91 - 4e et 3e

Mercredi 15 octobre 2025 de 9h à 13h00
 Vendredi 12 décembre 2025 de 9h00 à 17h00
 Mardi 2 juin 2026 de 9h00 à 17h00

Collège au cinéma dans le 92 - 6e et 5e

Mardi 14 octobre 2025 de 9h00 à 17h00
 Jeudi 15 janvier 2026 de 9h30 à 12h30
 Jeudi 11 Juin 2026 de 9h00 à 17h00.

Collège au cinéma dans le 92 - 4e et 3e

Jeudi 16 octobre 2025 de 9h00 à 17h00
 Jeudi 15 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
 Jeudi 11 Juin 2026 de 9h00 à 17h00

- **Les formations adossées au dispositif Lycéens et apprentis au cinéma**

LAAC projections

Jeudi 2 octobre 2025

Vendredi 3 octobre 2025

Lundi 6 octobre 2025

LAAC conférences

Stage 1 : Mardi 7 octobre 2025 et Mardi 14 octobre 2025

Stage 2 : Jeudi 6 novembre 2025 et Jeudi 13 novembre 2025

Stage 3 : Vendredi 7 novembre 2025 et Vendredi 14 novembre 2025

Pour compléter cette première entrée dans **l'éducation au regard**, les **enseignants de collège et de lycée** peuvent s'inscrire à des **formations complémentaires** afin d'aiguiser leur regard, de gagner en expertise et d'ouvrir de nouveaux champs d'analyse et de compréhension de l'image. Ces formations se font en partenariat avec la cinémathèque française.

Formations complémentaires

- **Fenêtre ouverte sur le cinéma à la Cinémathèque française**

Jeudi 20 novembre (9h00 à 17h00)

Vendredi 28 novembre (9h00 à 17h00)

- **Des questions de cinéma à la Cinémathèque française**

Vendredi 13 février 2026 (9h00 à 17h00)

Jeudi 19 février 2026 (9h00 à 17h00)



Formation Des questions de cinéma pour les **enseignant.es** de l'académie de Versailles, organisée par la Direction de l'action éducative de la Cinémathèque française et la Délégation académique à l'action culturelle de l'académie de Versailles. /Salle Franju « Filmer le monde, transformer le monde » Une formation en écho à l'exposition Wes Anderson. / Intervention de Josué Morel :

Wes Anderson, le burlesque en trompe-l'oeil ©Amélie Aïmedieu

Enfin, les enseignants, en plus de ce parcours d'éducation à l'image, peuvent s'inscrire dans un second parcours de formation pour aller au cœur de la fabrication des images.

- **La petite fabrique du film**

Dans ce parcours intitulé **Cinéma/audiovisuel : Une fabrique des images**, des ateliers de pratique pour une immersion dans l'univers de l'image, dans une progressivité avec le parcours de formation précédent sont proposés.

Cette formation s'adresse aux enseignants qui souhaitent comprendre **comment les images se construisent, se lisent, se racontent et influencent nos regards**. À travers une approche sensible et critique, les participants explorent les fondamentaux du langage visuel tout en développant des compétences techniques. Ils sont amenés à produire leurs propres images dans le cadre d'ateliers collaboratifs, favorisant la créativité et la transmission, l'expérimentation et l'expression personnelle.

Deux sessions de formations sont proposées aux enseignants pour ce parcours :

- **La petite fabrique du film Sud**

Vendredi 20 février 2026 (9h00 à 17h00)

Lundi 23 février 2026 (9h00 à 17h00)

et

- **La petite fabrique du film Nord**

Mercredi 01 avril 2026 (9h00 à 17h00)

Jeudi 02 avril 2026 (9h00 à 17h00)





5 Utiliser la dotation pass Culture

Les éléments relatifs à l'utilisation de la dotation pass Culture sont en attente de précisions au niveau national dans le cadre de la réouverture des réservations. Ils peuvent donc faire l'objet de modifications au cours de l'année scolaire 25-26

Le pass Culture est un outil de financement permettant au chef d'établissement de garantir à l'ensemble des élèves un accès aux arts et à la culture, en fournissant aux équipes pédagogiques les moyens de développer une véritable démarche de projet. Son financement doit permettre aux élèves de fréquenter les lieux de culture mais également de bénéficier d'ateliers de pratique artistique ou scientifique dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle.

→ Le cadre privilégié de ces projets est le dispositif cadre académique Projet ACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif), les programmes d'excellence, les enseignements artistiques (niveau seconde notamment), et les dispositifs d'éducation au cinéma. Il s'agit en effet d'utiliser **d'abord** ces moyens pour **compléter le financement des dispositifs structurants et qualitatifs**.



Ces crédits doivent permettre aux équipes de direction de mettre en place une stratégie de **généralisation de l'éducation artistique et culturelle** en fonction des besoins pédagogiques identifiés, des équipes éducatives engagées et des acteurs culturels susceptibles d'être mobilisés. Il est recommandé de s'appuyer sur les **lieux culturels de proximité** permettant l'articulation des trois piliers de l'EAC au sein d'une démarche de projet (pratiques artistiques, rencontre avec les œuvres et les professionnels, acquisition des connaissances) et afin de réduire la part de financement des transports.

CONDITIONS D'ACCÈS, RÔLE, DÉLÉGATION

Le pass Culture est une dotation accordée aux établissements de façon virtuelle via l'interconnexion entre la plateforme ADAGE, accessible aux établissements scolaires, et la plateforme Pass culture Pro, accessible aux structures culturelles. **Le montant de la dotation de la part collective du pass Culture apparaît dans ADAGE dans l'onglet « pass Culture » puis « suivi pass Culture ».**

The screenshot shows the ADAGE 'Suivi pass Culture' interface. At the top, there is a navigation bar with 'ADAGE', 'Etablissement', 'Projets EAC', 'pass Culture', 'Aide', and 'Mon compte'. A dropdown menu is open under 'pass Culture', showing 'Partenaires culturels', 'Offres pass Culture', and 'Suivi pass Culture'. Below this, a table displays budgetary information:

Pré-réservé	Consommé	Solde prévisionnel
0 €	489 €	3 490 €

Below the table, there is a section titled 'Actions pass Culture associées à un projet Adage'. It lists several cultural actions:

- Une ou des sorties ou visites culturelles - Dialogue entre arts et sports
- Spectacle je ne cours pas, je vole au Rond-Point - le 08/12/2022 à 14:30 - Consommé 300 €
- Une ou des sorties ou visites culturelles - Spectacle musical
- Qui m'appelle ? - le 13/01/2023 à 14:30 - Consommé 90 €
- Atelier de pratique artistique ou scientifique ponctuel

Le chef d'établissement visualise sur ADAGE la dotation de son établissement et doit valider les réservations faites par ses équipes pédagogiques. Il a donc un **rôle fondamental dans le pilotage des actions menées**. Il s'appuie sur le ou les professeurs référents culture, le ou les rédacteurs de projet pour coordonner l'ensemble des demandes des professeurs.

Seuls les professeurs disposant du profil « rédacteur de projet » sur ADAGE peuvent pré-réserver les propositions des structures culturelles. Toute pré-réserve doit être reliée à un projet recensé dans ADAGE pour être finalisée.

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

Comme précisé dans la circulaire, les actions pass Culture ne sont pas tenues d'être mises en œuvre en fonction du nombre d'élèves engagés, mais **en fonction du bénéfice pédagogique pour les élèves**. Il appartient au chef d'établissement de veiller à ce que le tarif proposé par la structure culturelle se rapproche des exemples suivants:

- Ex. : intervention d'un comédien, d'un chorégraphe, d'un musicien, d'un plasticien ou d'un réalisateur dans les enseignements de théâtre, de cinéma ou de danse : entre 60 et 90 euros TTC de l'heure ;
- Ex : intervention d'un auteur selon le tarif du Centre national du livre : 308,01 euros (brut hors taxe) la demi journée ;
- Ex. : intervention d'un chercheur en milieu scolaire non tarifée dans le cadre d'un partenariat avec une structure scientifique.
- Ex. : projection de film : entre 3 et 6 euros par élève, gratuité offerte aux accompagnateurs

- **Le financement des transports ne peut être pris en charge par la dotation pass Culture.** Il est proposé aux chefs d'établissement d'utiliser **les moyens propres de l'établissement** pour financer les frais de transport. Les chefs d'établissement peuvent également s'appuyer sur les collectivités territoriales qui proposent des dispositifs d'accompagnement à la mobilité des élèves (ex. : ODE par le conseil départemental du 91).

REFERENCEMENT DES ACTEURS CULTURELS DANS ADAGE

Le référencement des acteurs culturels dans l'application ADAGE s'appuie sur le vademecum national.

Certains acteurs référencés ne sont pas qualifiés pour être partenaires de l'ensemble des dispositifs d'EAC.

Il est recommandé de prendre l'attache d'un conseiller de la DAAC avant de se rapprocher d'un acteur culturel.

Enfin, **le référencement ne constitue pas un agrément. Les établissements scolaires peuvent travailler avec d'autres acteurs sur leurs moyens propres.**



Projet ACTE Dans(e) mon château au château de Rambouillet 2025-26 @Hélène Lefranc

6

Recenser les actions d'EAC dans ADAGE pour formaliser le volet culturel du projet d'établissement

→ Le recensement des actions d'EAC dans ADAGE doit accompagner la stratégie de généralisation de l'école, du collège et du lycée. Les projets recensés permettent d'établir un diagnostic sur le type de dispositif mis en œuvre en articulation avec les objectifs de réussite fixés pour les élèves, ainsi que la nature des domaines et des partenariats artistiques et culturels mobilisés. Elles permettent de formaliser le volet culturel du projet d'établissement.



ACCÈS À ADAGE

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail d'application ARENA :

- accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) : <https://intranet.in.ac-versailles.fr>
- accès INTERNET : <https://id.ac-versailles.fr>



Prérequis : se connecter avec le profil « Rédacteur de projets ». Ce profil est attribué par le directeur d'école, l'IEN de circonscription ou le chef d'établissement. Vidéo tutoriel <https://www.dailymotion.com/video/x7ypdmf> (durée : 1mn17).

MODALITÉS DU RECENSEMENT

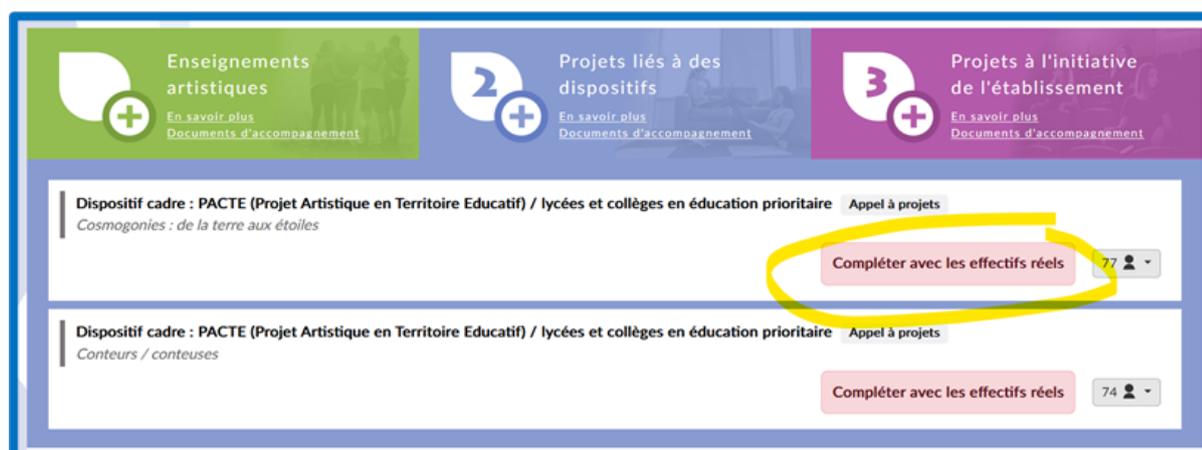
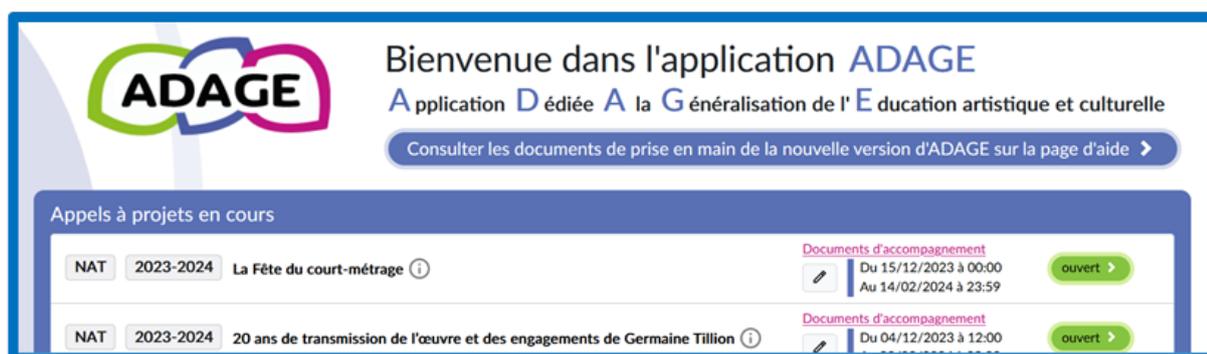
Les profils

Le profil rédacteur de projets est attribué sur ADAGE **par le chef d'établissement/ directeur d'école** au **professeur référent culture** ou **aux professeurs porteurs de projets** afin de pouvoir procéder **au recensement**. Le professeur référent culture peut attribuer ce profil à d'autres enseignants porteurs de projets.

Calendrier et modalités d'utilisation

Le recensement des actions d'éducation artistique et culturelle dans ADAGE sera ouvert dès la rentrée scolaire 2025. Un courrier d'information complémentaire assorti d'une fiche technique sera envoyé à l'issue de la campagne d'appel à projets de façon à accompagner les équipes dans le travail de recensement. Des temps de formation seront proposés en distanciel aux IEN, directeurs d'école, professeurs référents culture et professeurs porteurs de projet. Les conseillers pédagogiques dans le premier degré et les professeurs référents culture territoriaux dans le second degré accompagneront le travail de recensement.

Les dispositifs faisant l'objet d'un appel à projets sur ADAGE (ex. : **Projets ACTE** ou **programmes d'excellence**) apparaissent automatiquement dans le recensement. Cependant, il appartient aux équipes de **renseigner** systématiquement **le groupe classe concerné** de façon à ce qu'il apparaisse dans le parcours d'EAC de chaque élève (**saisie des effectifs réels**).



Les catégories de recensement

Il est fondamental de préciser **pour chaque action les piliers de l'EAC concernés** (acquisition des connaissances, rencontre avec les œuvres et les professionnels, pratique artistique et scientifique) et s'ils s'inscrivent dans une **démarche de projet** de façon à privilégier une approche qualitative des actions mises en œuvre à l'échelle de l'établissement et de l'académie :

- les enseignements artistiques ;
- les projets liés à un dispositif (rattaché à l'appel à Projet ACTE et aux appels à candidature pour les programmes d'excellence) ;
- les projets à l'initiative de l'établissement.

ANALYSE DE SITUATION : VOLET CULTUREL DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le chef d'établissement/directeur d'école est invité, par le biais d'ADAGE et en appui sur l'expertise du professeur référent culture et/ou des professeurs coordonnateurs de projets, à **formaliser le volet culturel de son projet d'établissement/d'école**, à mettre en cohérence les actions éducatives et les enseignements et à envisager des perspectives de travail fondées sur l'analyse de situation.

Les actions d'éducation artistique et culturelle, articulées aux axes du projet d'établissement/école, permettent de fixer des objectifs de réussite pour les élèves. Les éléments renseignés par la direction de l'établissement/école constituent un **indicateur qualitatif incontournable** pour une appréhension

des indicateurs quantitatifs saisis dans ADAGE.

Informations établissement : LPO EUGENE RONCERAY - BEZONS 095

Documents d'accompagnement Bassin : 095A-ARGENTEUIL

Chef d'établissement : Mme ANNIE DENIBAS 01 34 34 36 00 ☑
Professeur(s) référent(s) culture : Labellisation E3D : NON
• Mme DEBABI CLARISSE - DOCUMENTATION ☑
• Mme VIEL EMMANUELLE - DOCUMENTATION ☑

Axes du volet culturel : ⓘ

1. Accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé

2. Favoriser l'engagement de tous les élèves

3. Favoriser l'intégration et la formation des personnels

L'analyse de situation permet d'expliciter :

- la mise en cohérence des actions et des enseignements ;
- les niveaux scolaires et/ou cycles d'enseignements et/ou filières privilégiés ;
- les domaines artistiques et culturels choisis en fonction des publics scolaires cibles ;
- l'articulation entre les actions mises en œuvre et le profil de l'établissement (CSP, ruralité) ;
- les difficultés éventuelles rencontrées (problématique de transport par exemple)
- la complémentarité entre les enseignements et les projets menés en EAC et les autres actions conduites au sein de l'établissement (par exemple au titre de l'EMI et/ou des relations internationales) ;
- la façon dont la mise en œuvre de l'EAC contribue au pilotage et au rayonnement de l'établissement scolaire ;
- le rayonnement du volet culturel de ce projet sur le territoire et en lien avec les parents d'élèves ;
- le lien entre le volet culturel du projet d'établissement et le projet académique ;
- les perspectives de travail fondées sur l'analyse de situation ;
- les besoins en formation pour accompagner la mise en œuvre de ces perspectives.

Analyse de la situation : ⓘ
NON RENSEIGNÉ

Expression des besoins de formation : ⓘ
NON RENSEIGNÉ

Deux réunions en distanciel d'accompagnement au recensement sont proposées le 21 janvier 2026 de 15h à 17h et le 1er avril 2026 de 16h à 17h30. [Lien de visio](#)



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

7

S'inscrire aux actions de formation en éducation artistique et culturelle

→ La formation continue des professeurs constitue un élément majeur de l'accompagnement des équipes pédagogiques engagées dans la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle, particulièrement pour les actions éducatives qu'elles mènent avec leurs élèves dans le cadre des Projets ACTE, des résidences d'artistes ou des dispositifs d'éducation au cinéma.

CADRE GENERAL

Ces actions de formation, inscrites dans le plan de formation continue de l'**EAFC** (Ecole académique de la Formation Continue) sont **conduites en collaboration étroite avec les structures artistiques et culturelles partenaires de l'académie** et conçues dans une **logique de parcours**. Articulées à une expérience confirmée de mise en œuvre de l'EAC, ces formations peuvent donner lieu à l'acquisition d'une **attestation de compétences en EAC dans le second degré** (cf. circulaire dédiée).



✓ **FORMATION CONTINUE** À l'attention des professeurs du second degré

PARCOURS – DIRE, LIRE, ECRIRE

EAC – Approches de l'écriture créative

Numéro dispositif : 25A0251690

en partenariat avec La maison de la poésie de Paris, la Cité de l'architecture & du patrimoine

DATES – 20, 23 & 24 février 2026 (3 jours)

EAC – Penser l'Homme à travers le conte

Numéro dispositif : 25A0251688

en partenariat avec La MEL, la Maison du conte

DATES – 04, 05 & 10 décembre 2025 (3 jours)

EAC – Ecritures et images

Numéro dispositif : 25A0251689

en partenariat avec la BNF, l'Institut de France, la Galerie Robillard

DATES – 17, 18 & 19 mars 2026 (3 jours)

EAC – Écriture in situ / danse et littérature

Numéro dispositif : 25A0251687

en partenariat avec La maison de la poésie de Paris, Danse Dense et trois structures culturelles partenaires de l'académie choisies par les artistes

DATES – 31 mars, 09 & 17 avril 2026 (3 jours)

EAC – Entrer dans la fabrique de l'écriture

Numéro dispositif : 25A0251691

en partenariat avec La Maison des écrivains et de la littérature, la Maison Victor Hugo

DATES – 09 & 16 février 2026 (2 jours)

PARCOURS – LECTURES, ORALITE ET INTERPRETATION DU TEXTE

EAC – Lectures à voix hautes et basses

Numéro dispositif : 25A0251692

en partenariat avec La Maison de la poésie de Paris

DATES – 08 & 09 décembre 2025 (2 jours)

EAC – Théâtre 3/4 Écritures dramatiques contemporaines

Numéro dispositif : 25A0251693

en partenariat avec Artcena, le théâtre de la Colline Théâtre national

DATES – 05 février, 02 & 07 avril 2026 (3 jours)

PARCOURS – EAC, ENJEUX MEMORIELS, CITOYENS ET INTERCULTURELS

EAC – Approches artistiques de l'enseignement de la Shoah

Numéro dispositif : 25A0251701

en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, Danse Dense & mahJ

DATES – 13, 25 & 26 novembre 2025 (3 jours)

EAC – EAC & discrimination

Numéro dispositif : 25A0251703

en partenariat avec le MNHI

DATES – 20 & 27 novembre 2025 (2 jours)

EAC – Patrimoine culturel, patrimoine religieux

Numéro dispositif : 25A0251703

en partenariat avec IMA et mahj

DATES – 26 & 31 mars 2026 (2 jours)

PARCOURS – POUR UNE APPROCHE CREATIVE DE L'ÉCOLOGIE

EAC – Des océans en commun

Numéro dispositif : 25A0251698

en partenariat avec le MNHN et le Musée national de la Marine

DATES – 12 & 19 mars 2026 (2 jours)

EAC – Cuisine et design, arts de la table « de la racine à l'assiette»

Numéro dispositif : 25A0251697

en partenariat avec l'INRAE - le JAD la céramiste Lucie Ponard - la cheffe Emilie Pinos

DATES – 16 & 23 mars (2 jours)

EAC – Vert un cinéma

Numéro dispositif : 25A0251699

en partenariat avec le MNHN et Parisiences

DATES – 29 janvier & 05 février 2026 (2 jours)

EAC – Bioinspiration : s'inspirer du vivant pour créer

Numéro dispositif : 25A0251700

en partenariat avec le MNHN - le 104 - le collectif SuperOrganique

DATES – 08 janvier & 09 avril 2026 (2 jours)

PARCOURS – CULTURE SCIENTIFIQUE EN DIALOGUE

EAC – Les arts et les neurosciences dialoguent

Numéro dispositif : 25A0251694

en partenariat avec la Cité des Sciences - Le Château de Versailles

DATES – 26 & 31 mars 2026 (2 jours)

EAC – Rencontrer des écosystèmes

Numéro dispositif : 25A0251695

en partenariat avec le Musée du Quai Branly - MNHN

DATES – 27 novembre & 04 décembre 2025 (2 jours)

EAC – Faire parler les vestiges

Numéro dispositif : 25A0251696

en partenariat avec le MNHN - MAN

DATES – 13 & 22 janvier 2026 (2 jours)

PARCOURS DANSE – CULTURES URBAINES

EAC – Le hip-hop, ouverture aux arts

Numéro dispositif : 25A0251679

en partenariat avec La Villette & UNSS

DATES – avril 2026 (3 jours)

EAC – Le battle, panorama de danses urbaines

Numéro dispositif : 25A0251678

en partenariat avec Visages du monde, UNSS & La Place

DATES – en attente de dates

PARCOURS – LA DANSE : UN LANGAGE, DES ECRITURES

EAC – La danse : un langage, des écritures - Hauts de Seine

Numéro dispositif : 25A0251683

en partenariat avec Théâtre Jean Vilar - Suresnes

DATES – 14, 17 & 18 novembre 2025 (3 jours)

EAC – La danse : un langage, des écritures - Essonne

Numéro dispositif : 25A0251680

en partenariat avec Scène nationale de l'Essonne

DATES – 27, 30 & 31 mars 2026 (3 jours)

EAC – La danse : un langage, des écritures - Val d'Oise

Numéro dispositif : 25A0251681

en partenariat avec Escales danse

DATES – 17, 18 & 20 avril 2026 (3 jours)

EAC – La danse : un langage, des écritures - Yvelines

Numéro dispositif : 25A0251682

en partenariat avec Théâtre de L'Onde - Vélizy

DATES – 19, 20 & 21 janvier 2026 (3 jours)

PARCOURS EAC – SONS, MUSIQUE ET VOIX

EAC – Les voies de la radio, fictions radiophoniques

Numéro dispositif : 25A0251672

en partenariat avec Radio France, Opéra national de Paris

DATES – 10 & 11 février 2026 (2 jours)

EAC – Musiques du monde et interculturalité

Numéro dispositif : 25A0251674

en partenariat avec Institut du monde arabe

DATES – 14, 18 & 19 novembre 2025 (3 jours)

EAC – Art et science : les sons de la nature

Numéro dispositif : 25A0251673

en partenariat avec Barbacane, MNHN

DATES – 16, 20 & 21 avril 2026

EAC – On connaît la chanson : écriture et musique

Numéro dispositif : 25A0251676

en partenariat avec Le Hall de la chanson, le Sax

DATES – 12, 16 & 17 février 2026 (3 jours)

EAC – Théâtre musical de voix en voies

Numéro dispositif : 25A0251675

en partenariat avec Théâtre de Sartrouville

DATES – 20, 21 & 22 avril 2026

PARCOURS EAC – LA PHOTOGRAPHIE OU LE CROISEMENT DES REGARDS

EAC – Le séminaire automnal du Bal

Numéro dispositif : 25A0251686

en partenariat avec Le BAL

DATES – 20 & 21 octobre 2025 (2 jours)

EAC – Pratiques de l'image au jeu de paume

Numéro dispositif : 25A0251684

en partenariat avec le Jeu de Paume

DATES – 5 séances de 2h30. Les mercredi 19/11- 10/12/2025- 11/02 -11/03- 08/04/2026

EAC – Photographie et IA : enjeux et pratique

Numéro dispositif : 25A0251686

en partenariat avec Jeu de Paume - Maison du Geste et de l'Image - Musée français de la photographie - Le Bal - Fabrique du regard

DATES – 04, 10 & 13 novembre 2025 (3 jours)

PARCOURS EAC – ARTS PLASTIQUES: CRÉER, EXPOSER, TRANSMETTRE

EAC – Créer hors les murs : Street art et compagnie

Numéro dispositif : 25A0251705

En partenariat avec Ville de Montrouge - Association la Cale

DATES – 05, 10 & 13 février 2026 (3 jours)

EAC – Penser la médiation inclusive

Numéro dispositif : 25A0251706

En partenariat avec Bétonsalon - CAC Brétigny

DATES – 09 & 10 mars 2026 (2 jours)

EAC – Exposition et archéologie : enjeux scénographiques

Numéro dispositif : 25A0251708

en partenariat avec Musée d'Archéologie Nationale du domaine national de St Germain en Laye et le 6b

DATES – 17 & 19 février 2026 (2 jours)

EAC – Atelier annuel d'art contemporain

Numéro dispositif : 25A0251707

en partenariat avec Maison des arts de Malakoff - 6B - Palais de Tokyo - Bétonsalon
- Lafayettes Anticipation - FRAC Ile-de-France - Atelier Rodin - Musée Albert Kahn
- Salon de Montrouge - Fondation Cartier

DATES – Vendredis 3 octobre, 17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2025, 23 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 22 mai, 12 juin (sur aménagement d'emploi du temps)

PARCOURS EAC – DESIGN, ARCHITECTURE ET MÉTIER D'ART

EAC – Dis moi le design: le design prospectif ?

Numéro dispositif : 25A0251711

en partenariat avec le Design Spot Université Paris Saclay - les designers du JAD
- le designer Léo Sexer

DATES – 17, 19 & 20 février 2026 (3 jours)

EAC – Métiers d'art – sur le continent africain

Numéro dispositif : 25A0251709

en partenariat avec le MQBJC - Musée A.Kahn - Atelier Mossi Traoré & le 19M

DATES – 09, 10 & 13 avril 2026 (3 jours)

EAC – Architecture et partis pris - Modeler la ville

Numéro dispositif : 25A0251710

en partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine - Musée des Plans-Reliefs - collectif SuperOrganique

DATES – 15 & 22 janvier 2026 (2 jours)

EAC – Typographies

Numéro dispositif : 25A0251712

en partenariat avec le MAD - le sérigraphe Brian Cougar

DATES – 03 & 04 février 2026 (2 jours)

PARCOURS EAC – THÉÂTRE

EAC – Théâtre : Jeu dramatique approche 1/4

Numéro dispositif : 25A0251665

en partenariat avec Théâtre de Sartrouville, Bords de scènes, théâtre Dasté, Azimut théâtre firmin Gémier Antony , Points communs théâtre 95

- Groupe1 (Th Sartrouville) lundi 13 octobre , groupe 2 (Bords de scènes Juvisy théâtre Dasté) lundi 10 novembre, groupe 3 (Azimut) lundi 24 novembre, groupe 4 (Points communs Théâtre 95) lundi 01 décembre
- groupe 1 (Th Sartrouville) mardi 14 oct , groupe 2 (BDS) jeudi 13 nov , groupe 3 (Azimut) mercredi 26 nov, groupe 4 (Points communs th 95) mardi 02 décembre
- groupe 1 (Th Sartrouville) jeudi 16 oct, groupe 2 (Bords de scènes) , vendredi 14 novembre, groupe 3 (Azimut) jeudi 27 novembre, groupe 4 (points communs,

th 95, jeudi 4 décembre

EAC – Théâtre : Jeu dramatique approfondissement 2/4

Numéro dispositif : 25A0251666

en partenariat avec Les Gémeaux , scène nationale, Points communs, scène nationale du val d'Oise-Théâtre 95, l'Azimut

- Groupe 1 (Gémeaux) mardi 02 décembre, groupe 2 (théâtre 95) vendredi 16 janvier, groupe 3 (Azimut) lundi 09 février
- Groupe 1 (Gémeaux) vendredi 05 décembre, groupe 2 (théâtre 95) samedi 17 janvier, groupe 3 (Azimut) jeudi 12 février
- Groupe 1 (Gémeaux) mardi 09 décembre, groupe 2 (théâtre 95) mardi 27 janvier, groupe 3 (Azimut) vendredi 13 février

EAC – Théâtre : Dramaturgie à l'œuvre 3/4

Numéro dispositif : 25A0251667

en partenariat avec Théâtre de Saint Quentin en Yvelines , Points communs, scène nationale de l'essonne

- Groupe 1 (TSQY) vendredi 28 novembre, groupe 2 (Théâtre 95) mardi 10 février, groupe 3 (Agora) lundi 23 février
- Groupe 1 (TSQY) : lundi 01 décembre, groupe 2 (Théâtre 95) jeudi 12 février, groupe 3 (Agora) mardi 24 février
- Groupe 1 (TSQY) : mardi 02 décembre, groupe 2 (Théâtre 95) lundi 16 février, groupe 3 (Agora) mercredi 25 février

EAC – Théâtre et arts de la marionnette 3/4

Numéro dispositif : 25A0251668

en partenariat avec Le Mouffetard

DATES – 2 & 3 octobre 2025 (2 jours)

EAC – Atelier théâtre expérimental Corps et Espaces 4/4

Numéro dispositif : 25A0251669

en partenariat avec Comédie Française, Rond-Point, Malakoff scène nationale, Odéon, théâtre national, Théâtre de Gennevilliers T2G, La Colline théâtre national, CNAREP Le Moulin fondu, Théâtre de la cité internationale, Le Mouffetard, centre national des arts de la marionnette

DATES – 10 vendredis dans 9 lieux: 17/10/25 ; 05/12/25 ; 12/12/25 ; 19/12/25 ; 30/01/26 ; 06/02/26 ; 13/02/26 ; 13/03/26 ; 03/04/26 ; 10/04/26 (sur aménagement d'emploi du temps)

PARCOURS – ART DU CIRQUE - ARTS DE LA RUE

EAC – Arts du cirque , écritures en piste

Numéro dispositif : 25A0251670

en partenariat avec La Villette

DATES – 13, 14 & 17 novembre 2025 (3 jours)

EAC – Arts de la rue : Esthétiques et pratiques

Numéro dispositif : 25A0251671

en partenariat avec le Le Moulin Fondu Oposito - CNAREP

DATES – 18, 19 mars & 01 avril 2026 (3 jours)

PARCOURS CINEMA AUDIOVISUEL - UNE ÉDUCATION AU REGARD

EAC – Fenêtre ouverte sur le cinéma

Numéro dispositif : 25A0251662

en partenariat avec la Cinémathèque française.

DATES – 20 & 28 novembre 2025 (2 jours)

EAC – Collège au cinéma - Des questions de cinéma

Numéro dispositif : 25A0251659

en partenariat avec la Cinémathèque française

DATES - 13 février, 19 février 2026 (2 jours)

AUTOUR DE COLLÈGE AU CINÉMA

EAC – Collège au cinéma 95 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 25A0251657

en partenariat avec Ecrans Vo Conseil départemental du Val d'Oise

DATES – 03, 10 octobre 2025 & 27 mai 2026 (3 jours)

EAC – Collège au cinéma 95 - 4e et 3e

Numéro dispositif : 25A0251658

en partenariat avec Ecrans Vo Conseil départemental du Val d'Oise

DATES - 03, 10 octobre 2025 & 27 mai 2026 (3 jours)

EAC – Collège au cinéma 78 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 25A0251651

en partenariat avec Ciné 7 Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

DATES - 17 octobre 2025, 09 & 16 janvier 2026 (3 jours)

EAC – Collège au cinéma 78 - 4e et 3e

Numéro dispositif : 25A0251652

en partenariat avec Ciné 7 Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

DATES - 17 octobre 2025, 09 & 16 janvier 2026 (3 jours)

EAC – Collège au cinéma 91 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 25A0251653

en partenariat avec Cinessonne Conseil départemental de l'Essonne

DATES - 15 octobre, 11 décembre 2025 & 02 juin 2026 (3 jours)

EAC – Collège au cinéma 91 - 4e et 3e

Numéro dispositif : 25A0251654

en partenariat avec Cinessonne Conseil départemental de l'Essonne

DATES - 15 octobre, 12 décembre 2025 & 02 juin 2026 (3 jours)

EAC – Collège au cinéma 92 - 6e et 5e

Numéro dispositif : 25A0251655

en partenariat avec Cinéma Le Capitole Conseil dép. des Hauts de Seine
DATES - 14 octobre 2025, 15 janvier & 11 Juin 2026 (3 jours)

EAC – Collège au cinéma 92 – 4e et 3e

Numéro dispositif : 25A0251656

en partenariat avec Cinéma Le Capitole Conseil dép. des Hauts de Seine
DATES – 16 octobre 2025, 15 janvier & 11 Juin 2026 (3 jours)

AUTOUR DE LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

En partenariat avec l'association des cinémas de recherche d'Île-de-France (ACRIF)

EAC – Lycéens et apprentis au cinéma, projections

Numéro dispositif : 25A0251660

- Groupe 1 : 02 octobre 2025
- Groupe 2 : 03 octobre 2025
- Groupe 3 : 06 octobre 2025

EAC – Lycéens et apprentis au cinéma, conférences

Numéro dispositif : 25A0251661

- Groupe 1 : 07 octobre & 14 octobre 2025 (2 jours)
- Groupe 2 : 06 & 13 novembre 2025 (2 jours)
- Groupe 3 : 07 & 14 novembre 2025 (2 jours)

PARCOURS CINÉMA AUDIOVISUEL - UNE FABRIQUE DES IMAGES

EAC – Petite fabrique du film, 1 SUD

Numéro dispositif : 25A0251663

en partenariat avec Cinessonne
DATES – 20 & 23 février 2026 (2 jours)

EAC – Petite fabrique du film, 2 NORD

Numéro dispositif : 25A0251664

en partenariat avec L'oeil du Baobab
DATES – 08 & 15 avril 2026 (2 jours)

PARCOURS ENSEIGNER LE CINÉMA

Public cible : professeurs des enseignements de cinéma

EAC – Cinéma - Partenaires : Croiser regards et pratiques

Numéro dispositif : 25A0251742

EAC – Cinéma - Une œuvre, des pratiques, des parcours

Numéro dispositif : 25A0251741

EAC – Cinéma - Une pratique / Enjeux artistiques, techniques

Numéro dispositif : 25A0251743

EAC – Cinéma - Partage de pratiques

Numéro dispositif : 25A0251744

FORMATIONS ADOSSÉES AUX PROGRAMMES D'EXCELLENCE (public désigné)

EAC – Lectures pour tous, parcours littéraire en bibliothèque

Numéro dispositif : 25A0251713

en partenariat avec la BNF, la MEL

DATE – 12 novembre 2025

EAC – Ecrire le travail, écrire les métiers

Numéro dispositif : 25A0251714

en partenariat avec la BNF, la MEL, le GIS GESTE

DATE – 06 novembre 2025

EAC – Les enfants des lumières

Numéro dispositif : 25A0251720

en partenariat avec le CNC

DATE – 14 janvier 2026

EAC – Dix Mois d'École et d'Opéra - entrée de programme

Numéro dispositif : 25A0251721

en partenariat avec l'Opéra National de Paris.

DATES – 26 mai & 24 juin 2026 (2 jours)

EAC – Dix Mois d'École et d'Opéra - suivi de programme

Numéro dispositif : 25A0251722

en partenariat avec l'Opéra National de Paris.

DATES – 17 septembre & 13 novembre 2025 (2 jours)

EAC – À l'école du Patrimoine et de la Création

Numéro dispositif : 25A0251726

en partenariat avec le Château de Versailles

DATES – 8 ou 15 octobre 2025 (1 jour)

EAC – À la Découverte des Métiers d'Art (ADMA)

Numéro dispositif : 25A0251717

en partenariat avec le Musée des Arts décoratifs, le Centre des Monuments Nationaux, et d'autres opérateurs de l'Île-de-France

DATE – 16 janvier 2026 - (semaines ADMA du 30 mars au 03 avril - JEMA du 07 au 12 avril 2026)

EAC – Matières à penser

Numéro dispositif : 25A0251715

en partenariat avec le JAD, le MAD et les Grands ateliers de France

DATES – 07 octobre 2025 & 29 janvier 2026 (2 jours)

EAC – Atelier des futurs

Numéro dispositif : 25A0251716

en partenariat avec Lafayette Anticipations

DATES – 2 demi journées de formation session 1 - septembre, octobre / session 2 - mars, avril

EAC – Sur les chemins du vivant

Numéro dispositif : 25A0251723

en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle

DATES – 09 octobre 2025 & 04 juin 2026 (2 jours)

EAC – À l'École des ondes /programme pédagogique

Numéro dispositif : 25A0251726

en partenariat avec Radio France

DATE – 09 octobre 2025

EAC – Mon orchestre au bahut /programme pédagogique

Numéro dispositif : 25A0251724

en partenariat avec le Paris Mozart Orchestra

DATE – 11 Septembre 2025

EAC – Musique de la police nat./programme pédagogique

Numéro dispositif : 25A0251718

en partenariat avec la Musique de la Police Nationale

DATE – 08 octobre 2025 après-midi

EAC – Art en immersion : Création numérique et inclusion

Numéro dispositif : 25A0251725

en partenariat avec Culture pour l'Enfance - Centre des Arts d'Enghien-les-Bains - Cube Garges - Château Ephémère - SIANA

DATES – 12 novembre 2025 & 01 avril 2026 (2 jours)

EAC – L'espace en lumière - Réinventer un GrandPalais

Numéro dispositif : 25A0251727

en partenariat avec le Grand Palais RMN

DATE – 22 septembre 2025

EAC – Dialogues en oeuvres

Numéro dispositif : 25A0251728

en partenariat avec l' IMA et le MAHJ

DATE – 15 octobre 2025

EAC – Autour des collections nationales du Centre Pompidou

Numéro dispositif : 25A0250523

en partenariat avec le Centre Pompidou

DATES – à venir

EAC – Regards croisés sur l'immigration

Numéro dispositif : 25A0251704

en partenariat avec le MNHI

DATE – 05 novembre 2025

COLLOQUES – JOURNEES INTERPROFESSIONNELLES

EAC – Formation Bac Théâtre

Numéro dispositif : 25A0251735

en partenariat avec Comédie française

DATE – à venir

EAC – Journée interprofessionnelle – lecture et écritures

Numéro dispositif : 25A0251737

en partenariat avec La Maison de la poésie

DATE – 12 mars 2026

EAC – Rencontre interprofessionnelle – le théâtre

Numéro dispositif : 25A0251736

en partenariat avec Les Gémeaux, Scène nationale

DATE – 24 mars 2026

EAC – Rencontre interprofessionnelle – la danse

Numéro dispositif : 25A0251738

en partenariat avec Musée du Louvre et CND

DATE – février 2026

EAC – Le théâtre à l'oeuvre, l'éloquence en question

Numéro dispositif : 25A0251739

DATE – MARS 2026

EAC – Cinéma - Partenaires : Croiser regard et pratiques (rencontre interpro)

Numéro dispositif : 25A0251742

en partenariat avec un partenaire cinéma

DATE – mars 2026

PARCOURS DE FORMATION DES PROFESSEURS REFERENTS CULTURE

Le réseau des professeurs référents culture est coordonné à l'échelle académique par la DAAC et, à l'échelle territoriale, par des professeurs référents culture territoriaux missionnés par la DAAC

EAC – Réunions de rentrée des professeurs référents culture

Numéro dispositif : 25A0251732

DATES – 06 novembre 2025 à la Cité de l'Architecture pour le 78

07 novembre 2025 au CentreQuatre pour le 95

14 novembre 2025 à l'Institut du Monde Arabe pour le 92

18 novembre 2025 au musée d'Orsay pour le 91

EAC – Mission professeur référent culture (à l'attention des professeurs entrants dans la mission)

Numéro dispositif : 25A0251730

DATE – 12 novembre 2025 (réunion en distanciel de 15h à 16h30)

EAC – ADAGE : comprendre l'application et le recensement

Numéro dispositif : 25A0251729

DATE – 21 janvier de 15h à 17h & 01 avril 2026 de 16h à 17h30 (2 réunions en distanciel)

EAC – Approfondissement des enjeux EAC

Numéro dispositif : 25A0251731

En partenariat avec des structures culturelles de territoire

DATE – une demi-journée les 12, 17, 19, 24 ou 26 mars 2026

EAC – Forums territoriaux – Rencontres interprofessionnelles

Numéro dispositif : 25A0251733

DATE – une demi-journée 05, 07 ou 12 mai 2026

PARCOURS DE FORMATION DES PROFESSEURS RELAIS

EAC – Formation continue des professeurs relais

Numéro dispositif : 25A0251734

DATE – 11 décembre 2025

FORMATION INITIALE

En collaboration avec l'EAFC et la DAAC organise une journée de formation à l'attention de l'ensemble des professeurs stagiaires du second degré en partenariat avec le Domaine national de Versailles.

✓ **FORMATION DES CADRES**

Parcours à l'attention des chefs d'établissement, des IEN et CPD, CPC référents EAC

EAC : Pilotage des partenariats en EPLE

Deux webinaires seront proposés en articulation avec le calendrier annuel de l'EAC les 12 février et 21 mai (fin de journée)

✓ **FORMATION CONTINUE** À l'attention des professeurs du 1^{er} degré

Un grand nombre de circonscriptions propose au sein des animations, portées par les conseillers pédagogiques, des formations dans différents domaines artistiques, en lien avec les dispositifs académiques, s'attachant à engager des démarches d'innovation pédagogique dans le cadre des enseignements et des projets conduits avec les élèves, au service de leur réussite.

Enfin, des **formations inter catégorielles** peuvent être proposées à l'échelle des collectivités conventionnées ou au niveau académique dans des domaines artistiques et culturels spécifiques.

L'Ecole Académique de la Formation Continue propose **trois modules de formation à l'attention des professeurs du 1er degré, en département :**

EAC – Essonne : Jeu théâtral et démarche de création

en partenariat avec la Scène Nationale de l'Essonne

DATE – 11 février 2026

EAC – Val d'Oise : Dire, lire, écrire

en partenariat avec en partenariat avec l'Abbaye de Maubuisson

DATE – 15 avril 2026

EAC – Hauts de Seine : Dire, lire, écrire

en partenariat avec le Musée Albert Kahn

DATE – 23 février 2026





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

8 Missionner un professeur référent culture

→ Chaque année les collèges et lycées sont invités à nommer un ou plusieurs professeurs référents culture.

Le professeur référent culture a pour mission principale de coordonner l'action culturelle au sein de l'établissement. Il participe donc activement à la mise en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle et à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement, notamment via le recensement sur ADAGE. Il coordonne également avec le chef d'établissement l'utilisation de la dotation collective du pass culture. Il anime avec le conseil principal d'éducation l'équipe des élèves ambassadeurs culture.

Le professeur référent culture



CADRE GENERAL

En début d'année, la mission de professeur référent culture est formalisée au sein de l'établissement par la validation par le chef d'établissement d'une lettre de mission (voir en annexe) et par son inscription sur ADAGE.

Le professeur référent culture s'engage dans ce cadre à informer régulièrement le chef d'établissement et la communauté éducative des projets et des actions d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre au sein de l'établissement et à remettre un rapport d'activité en fin d'année scolaire.

Dans le cadre de sa mission, le professeur référent culture perçoit une indemnité pour mission particulière (IMP) d'une hauteur moyenne de 625 € - le taux de 1 250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie - en référence à l'application du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015.

PARCOURS DE FORMATION

Un parcours de formation académique annuel est proposé à chaque professeur référent culture afin d'accompagner une montée en compétences professionnelles en éducation artistique et culturelle.

Ce parcours est composé de plusieurs modules sur convocation (voir également fiche « Se former en EAC »).

ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

Le réseau des professeurs référents culture est coordonné à l'échelle académique par la DAAC et, à l'échelle territoriale, par des professeurs référents culture territoriaux missionnés par la DAAC.

RESSOURCES NUMÉRIQUES PAR TERRITOIRE

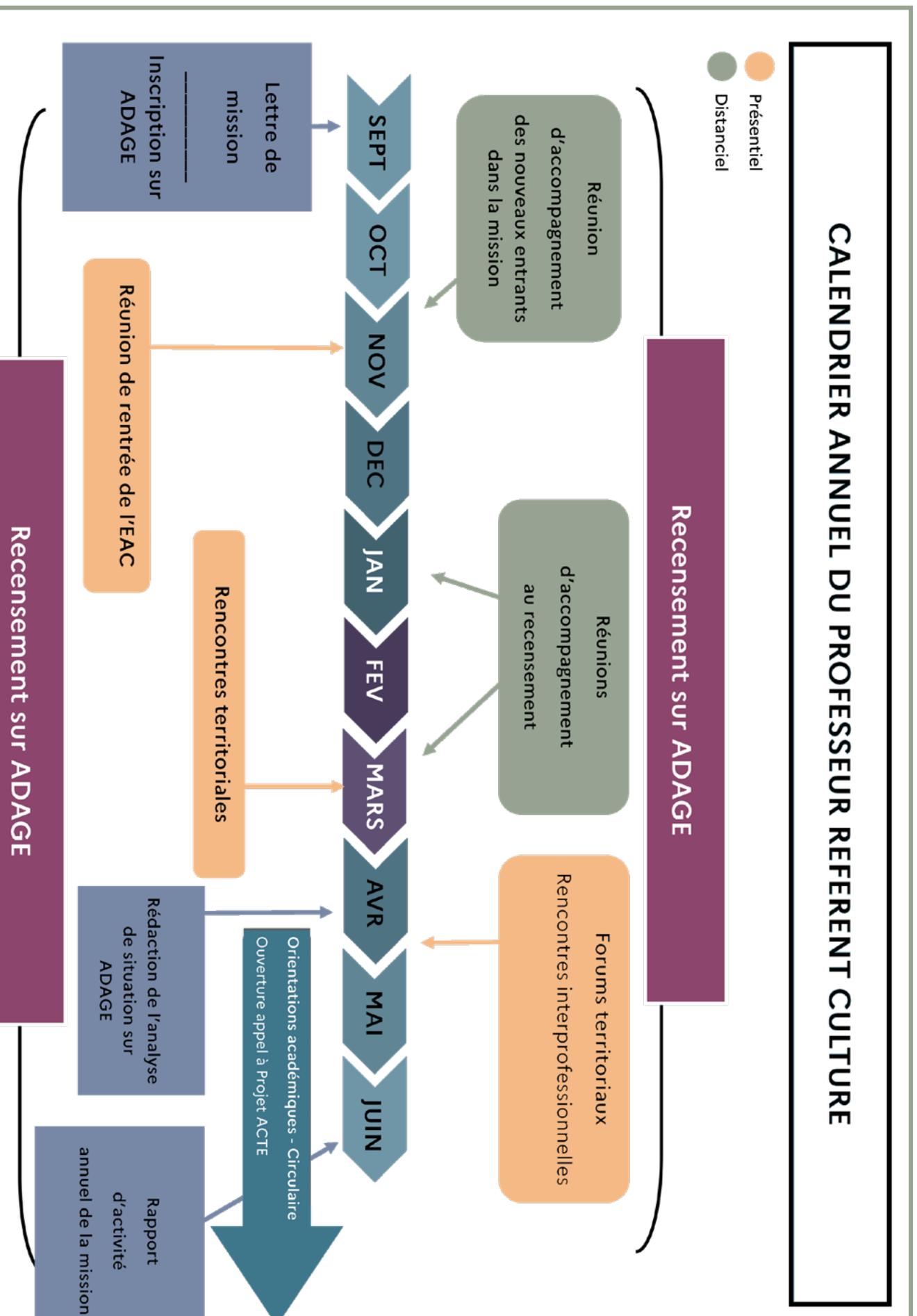
YVELINES : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-yvelines-5xvjudpy0216dfra>

VAL D'OISE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-val-d-oise-puqek7iueir1n36h>

HAUTS-DE-SEINE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-hauts-de-seine-a2b25vbncw8kjbwq>

ESSONNE : <https://padlet.com/daacversailles/ressources-des-professeurs-r-f-rents-culture-essonne-r6uerymcipaxxiv2>

CALENDRIER ANNUEL DU PROFESSEUR REFERENT CULTURE



Lettre de mission type du professeur référent culture

Le professeur référent culture travaille dans son collège ou lycée sous l'autorité de son chef d'établissement au sein d'un réseau académique. Ce réseau est animé par un professeur référent culture d'appui en territoire éducatif. Il est par ailleurs piloté par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC, rectorat).

À l'échelle de son établissement, le professeur référent culture effectuera les missions ci-dessous :

- Accompagner la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans l'établissement en s'appuyant sur les orientations nationales et académiques.
- Favoriser la coordination de projets d'EAC par le biais de partenariats avec les structures artistiques et culturelles, si possible de proximité.
- Assurer le recensement de l'ensemble des actions d'EAC mises en œuvre dans l'établissement par le biais de l'application ADAGE.
- Diffuser les actualités académiques grâce aux différents outils développés par le réseau (site académique, revue D'actualité...).
- Orienter les équipes pédagogiques de l'établissement vers les conseillers DAAC pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- Apporter conseil et expertise quant à l'utilisation des ressources allouées pour l'élaboration de projets d'EAC, notamment dans la ventilation de la dotation de la part collective du Pass culture.
- Apporter un appui à l'équipe de direction quant à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement dans ADAGE
- Accompagner et conseiller les élèves ambassadeurs culture en travaillant notamment avec les différentes instances (CVL, CVC, CAVL...).
- Veiller tout au long de l'année - en collaboration avec les professeurs porteurs de projets et les responsables d'enseignements artistiques - à la valorisation des actions menées et à la bonne diffusion des informations émanant d'une part du réseau académique dédié à l'EAC, d'autre part des partenaires culturels de l'établissement.
- Participer aux actions de formation mises en œuvre par la DAAC.



Le professeur référent culture



Répétition des élèves ambassadeurs culture lors du congrès des ELAC en 2025 au théâtre national de la Colline



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

9 Missionner un élève ambassadeur culture

→ Les élèves ambassadeurs culture sont un maillon essentiel de la politique académique d'éducation artistique et culturelle (EAC).

La question de l'accès à la culture pour toutes et tous est au cœur de leur mission qui valorise l'engagement des élèves et contribue à la diversification de leurs pratiques artistiques et culturelles ainsi qu'à la découverte des métiers des arts et de la culture.

Ces élèves s'engagent pour une durée d'un an, reconductible autant que souhaitée, et contribuent à l'animation de la vie artistique et culturelle des établissements. Le réseau est piloté par la DAAC en lien étroit avec le DAVL. Il s'appuie par ailleurs sur une équipe pilote d'élèves ambassadeurs culture.

L'élève ambassadeur culture



MODALITÉS

→ Le réseau est coordonné à l'échelle académique par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) en lien avec le Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC).

Dans les établissements, les élèves peuvent compter sur l'appui des **professeurs référents culture** et des **référents vie lycéenne et collégienne**, ainsi que sur les **instances représentatives des élèves** (conseil de la vie lycéenne/conseil de la vie collégienne).

→ La nomination de ces élèves s'effectue par le biais d'ADAGE dans le cadre de l'appel à projets « Etre élève ambassadeur culture » (dispositifs spécifiques).

Les établissements ont jusqu'aux vacances de la Toussaint pour procéder à la phase de nomination. Le choix du nombre d'élèves choisis pour assurer cette mission est laissé à la libre appréciation des établissements. Il est recommandé de veiller à la nomination d'un panel représentatif de la diversité des élèves de l'établissement (niveaux de classes, pratiques artistiques et culturelles, etc.).

CALENDRIER DE TRAVAIL (prévisionnel)

- De la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint : nomination des élèves.
- Courant novembre : visioconférence d'information et de lancement de la mission. Les établissements sont invités à permettre à leurs élèves ambassadeurs culture d'assister à ce temps sous la supervision d'un enseignant ou d'un assistant d'éducation.
- Trimestre 1 et 2 (entre novembre et février) : rassemblements départementaux et actions ponctuelles.
- Trimestre 3 : date à définir : période d'avril-mai envisagée) : congrès académique – lieu à déterminer

OUTILS DE COMMUNICATION

Un padlet rassemble l'ensemble des informations utiles à la mission, pour les élèves et les professeurs : https://padlet.com/daacversailles/elevs_ambassadeurs_culture

L'adresse mail elevs.culture@ac-versailles.fr centralise les demandes des élèves et des professeurs.

Un compte Instagram met en lumière les initiatives des élèves et des établissements : [@daacversailles_ambassadeurs](https://www.instagram.com/daacversailles_ambassadeurs)

Lettre de mission type de l'élève ambassadeur culture

Les élèves ambassadeurs culture participent à l'animation de la vie culturelle des lycées et collèges, favorisent la valorisation des démarches d'action culturelle mises en œuvre par les équipes pédagogiques, développent une réflexion avec leurs pairs sur leurs pratiques culturelles.

Dans le cadre de cette mission, les élèves accompagnent notamment la mise en œuvre du Pass culture dans les établissements. A l'échelle de l'établissement, les élèves ambassadeurs culture collaborent avec le professeur référent culture ainsi qu'avec les référents à la vie lycéenne et collégienne. À l'échelle académique, le réseau des élèves ambassadeurs culture s'articule au réseau des professeurs référents culture. Le réseau académique est coordonné par la DAAC en lien avec le DAVL.

La feuille de route de l'élève ambassadeur culture répond ainsi aux objectifs suivants :

- Se former aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle avec l'appui du réseau académique constitué par la DAAC et le DAVL ;
- Favoriser le développement d'actions relatives aux arts et à la culture dans le cadre de la vie collégienne et la vie lycéenne ;
- Développer avec ses pairs une réflexion sur les pratiques artistiques et culturelles des élèves menées dans le cadre des enseignements ou en autonomie ;
- Renforcer le dialogue avec les acteurs culturels du territoire par l'articulation entre éducation artistique et culturelle et vie collégienne et lycéenne et relayer des informations ;
- Contribuer aux choix d'orientation des élèves en les sensibilisant aux métiers des arts et la culture.





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

10

Utiliser les ressources, les outils de communication et de valorisation en éducation artistique et culturelle

→ L'académie de Versailles met à disposition différents outils pour permettre à la fois la valorisation des projets et la transmission des informations : site académique, intranet, open agenda, newsletter, murs numériques...

ADAGE

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail d'application ARENA :

Accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) : <https://intranet.in.ac-versailles.fr>

Accès INTERNET : <https://id.ac-versailles.fr>

→ **Un outil de courriel intégré à l'application ADAGE** permet aux services académiques de communiquer avec les établissements de façon ciblée, en fonction des données recensées.



→ Valoriser les projets via le lien de valorisation dans ADAGE

The screenshot shows the 'Actions pass Culture' section in the ADAGE system. At the top, there is a header for 'LA REVOLUTION FRANCAISE ROCK OPERA' with a reservation status of 'Réservé' for 1 050 €. Below this, there are several sections for managing the project:

- Ajouter une action pass Culture:** A button to add a new action.
- Soutiens:** A section to select one or more supporters, with an 'Ajouter un soutien' button.
- Liens avec d'autres projets:** A section to select one or more related projects, with an 'Ajouter un lien' button.
- Valorisation:** A text input field for a link to an Internet resource (e.g., the institution's website page).
- Projet annulé:** A dropdown menu currently set to 'Non'.
- Bilan:** A section to enter the project's balance.

ARIANE ET LE SITE ACADEMIQUE

→ La newsletter hebdomadaire académique adressée aux chefs d'établissement via ARIANE permet d'accéder aux actualités de l'éducation artistique et culturelle.

→ Le site académique de l'académie de Versailles héberge une page dédiée à l'Éducation artistique et culturelle qui permet de communiquer auprès de l'ensemble du réseau EAC (communauté éducative, partenaires culturels et institutionnels). Cette page donne accès aux orientations académiques, aux textes nationaux, aux organigrammes, aux ressources, à l'offre de formation de la DAAC à destination des enseignants ainsi qu'aux actualités majeures. Les rubriques départementales EAC sont également accessibles depuis ce site.

<https://www.ac-versailles.fr/l-education-artistique-et-culturelle-121623>

→ Les newsletters départementales permettent aux directeurs d'école d'accéder à l'actualité de l'éducation artistique et culturelle.

LA REVUE DAAC'TUALITE



La revue « **DAAC'tualité** » disponible dans l'onglet « ressources d'ADAGE » et envoyée sur abonnement donne également accès à l'actualité politique et pédagogique de l'EAC.

<https://www.ac-versailles.fr/la-revue-daac-tualite-124681>

→ La newsletter « **DAAC'tualité !** » trimestrielle permet aux abonnés d'accéder à l'actualité de l'éducation artistique et culturelle.

Pour s'abonner aux deux formats, il suffit d'envoyer une demande à ce.daac@ac-versailles.fr.

L'OPEN AGENDA

L'open agenda accessible à l'adresse suivante <https://openagenda.com/daac-versailles-appels-a-candidature-partenariats-ateliers-et-rencontres> permet à la communauté éducative d'avoir accès au calendrier des manifestations, rencontres et formations à destination des professeurs et/ou des élèves. Il est renseigné par les partenaires culturels de l'académie.

The screenshot displays the Open Agenda interface for DAAC Versailles. At the top, there's a search bar and navigation links like 'Se connecter' and 'S'inscrire'. The main header identifies the organization as 'DAAC VERSAILLES - Appels à candidature / Partenariats / Ateliers et rencontres'. Below this, a description states: 'L'agenda est enrichi par les partenaires culturels de l'Académie de Versailles. Les propositions sont à destination des équipes pédagogiques et de leurs élèves.' and provides a URL: 'http://www.ac-versailles.fr/pid35693/action-culturelle.html'. Action buttons include 'Contacter', 'Exporter', 'Agréer', and '+ Ajouter un événement'. A section titled '13 événements à venir - Inclure les événements passés' shows a list of events. The first event is 'Vernissage de l'exposition "L'argent dans l'art" à la Monnaie de Paris', which is scheduled 'Dans 32 minutes'. It features a thumbnail image of a coin and a person's eye, with a 'MONNAIE DE PARIS' logo. To the right, a map shows the location in Paris, France.





ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

11

Prendre contact avec le réseau académique dédié à l'éducation artistique et culturelle

→ La mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Versailles est assurée par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC), au rectorat, en étroite collaboration avec les corps d'inspection et les DASEN. Elle impulse les dispositifs et accompagne les établissements scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches et activités relevant de l'éducation artistique et culturelle. Les chargés de mission pour l'EAC dans les DSDEN, correspondants de la DAAC, contribuent à l'accompagnement de ces démarches et favorisent l'articulation entre le premier et le second degré.

Les réseaux EAC en DSDEN constitués de l'IA-DAASEN en charge de l'EAC, de l'IEN en charge de l'EAC, des chargés de mission EAC correspondants de la DAAC coordonnent ces démarches dans le premier degré.

Prendre contact avec le réseau EAC



ANIMATION DU RESEAU INTERNE

Dans le premier degré, au niveau infra académique, **les conseillers pédagogiques de circonscription référents EAC et au niveau local les conseillers pédagogiques spécialisés départementaux** contribuent à l'animation du réseau coordonné par l'IA-DAASEN, les correspondants de la DAAC, chargés de mission en DSDEN et l'IEN-EAC.

Dans le second degré, les **professeurs référents culture territoriaux**, en lien étroit avec le coordonnateur académique du réseau des professeurs référents culture et le coordonnateur du réseau des élèves ambassadeurs culture (DAAC), favorisent les dynamiques infra-académiques et contribuent à l'animation et à la formation du réseau.

Dans les collèges et lycées, les **professeurs référents culture** contribuent à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement à travers ADAGE et assistent le chef d'établissement dans le déploiement de la politique d'EAC de l'établissement

Ce réseau s'articule étroitement à celui des élèves ambassadeurs culture de collège et lycée. qui contribue à la vie culturelle des établissements. Il est piloté par la DAAC en lien avec le DAVL.

En complémentarité, l'académie de Versailles missionne une équipe de **professeurs relais** dans certaines structures culturelles partenaires de l'académie (Radio France, Etablissement public du Château de Versailles, Institut du monde arabe, Musée des Arts Décoratifs, Maison des écrivains et de la littérature, Muséum national d'Histoire naturelle, Opéra national de Paris, Synchrotron soleil, Musée national de l'histoire de l'immigration, Jardin des métiers d'art et du design, INRAE, Musée du Quai Branly, Archives départementales du 91 du 92 et du 95, le BAL, Centre Pompidou, Cité de l'architecture et du patrimoine, etc). Leur mission est notamment d'encourager la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle.

CONTACTS

✓ La Délégation académique à l'action culturelle

Mme Calvayrac, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère technique du recteur

Tél. : 01 30 83 40 04 / ce.daac@ac-versailles.fr

Mme Servan, adjointe à la déléguée académique, domaine du livre, de la lecture et des écritures

Tél. : 01 30 83 45 65 / daac.universdulivre@ac-versailles.fr

Mme Brandely, suivi administratif, affaires générales, secrétariat de la délégation académique - Tél. : 01 30 83 45 61 / ce.daac@ac-versailles.fr

Mme Carnelos, design, architecture et métiers d'art, en charge de la communication - Tél. : 01 30 83 45 77/ daac.architecture@ac-versailles.fr - daac.design@ac-versailles.fr - daac.communication@ac-versailles.fr

Mme Batlle, théâtre-expression dramatique, arts du cirque et de la rue
Tél. : 01 30 83 45 68 / daac.theatre-artsducirque-marionnettes@ac-versailles.fr

Mme Moreillon, arts du cirque et de la rue
daac.theatre-artsducirque-marionnettes@ac-versailles.fr

Mme Carreno, danse, patrimoine, coordonnatrice académique des professeurs relais
Tél. : 01 30 83 45 69 / daac.danse@ac-versailles.fr - daac.patrimoine@ac-versailles.fr - daac.coordination-professeursrelais@ac-versailles.fr

Mme Guillaumet, arts plastiques, photographie, arts numériques, coordonnatrice académique des professeurs référents culture
Tél. : 01 30 83 45 71 / daac.artsnumeriques@ac-versailles.fr - daac.coordination-prct-prc@ac-versailles.fr - daac.artsvisuels@ac-versailles.fr

M. Harlé, musique et coordinateur académique des élèves ambassadeurs culture - Tél. : 01 30 83 45 72 / daac.musique@ac-versailles.fr - daac.elevesambassadeursculture@ac-versailles.fr - daac.suivipassculture@ac-versailles.fr

Mme Aïmedieu, cinéma-audiovisuel, culture scientifique et technique, développement durable, arts du goût
Tél. : 01 30 83 45 64 / daac.cinema-audiovisuel@ac-versailles.fr - daac.culturescientifique-technique@ac-versailles.fr

✓ Les chargés de mission en DSDEN, correspondants de la DAAC

DSDEN des Yvelines / Mme Alaterre
Tél. : 01 39 23 61 31 – ce.ia78.culture@ac-versailles.fr

DSDEN de l'Essonne / Mme Rouault
Tél. : 01 69 47 83 30 – ce.ia91-eac@ac-versailles.fr

DSDEN des Hauts-de-Seine / Mme Phalipaud
Tél. : 01 71 14 28 28 – ce.ia92-eac@ac-versailles.fr

DSDEN du Val d'Oise / Mme Moreillon & Mme Sedrati
ce.ia95-eac@ac-versailles.fr

✓ La DSDEN de l'Essonne : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle

Mme Gasté, IA-DAASEN chargée de l'EAC
Mme Rouault, chargée de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC
Mme Derhore, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

Les conseillères pédagogiques départementales en arts plastiques

- Mme Audière – Mme Botalla-Battistina – Mme Le-Pivert

Les conseillères pédagogiques départementales en éducation musicale

- Mme Dargès - Mme Mériel - Mme Ouei

La conseillère pédagogique départementale EPS – Danse, Arts du cirque

- Mme Lefort

La conseillère pédagogique départementale en Maîtrise de la langue

- Mme Benoit

La conseillère pédagogique départementale Sciences et technologie

- Mme Grossetete

✓ **La DSDEN des Yvelines : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle**

Mme Servissolle, IA-DAASEN chargée de l'EAC

Mme Alaterre, chargée de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC

Mme Leclercq, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

La conseillère pédagogique départementale Sciences et EDD

- Mme Ugolini

Les conseillères pédagogiques départementales en arts plastiques

- Mme Lanoe, Mme Harrewyn, Mme Labbé, Mme Lesueur

Les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale

- Mme Corbeau, M. Sanchez, Mme Autard, M. Fenioux

✓ **La DSDEN des Hauts-de-Seine : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle**

M.Flodrops, IA-DAASEN chargé de l'EAC

Mme Phalipaud, chargée de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC

Mme Caillabet, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

Les conseillères pédagogiques départementales en arts plastiques

- Mme Demaille, Mme Duffour

Les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale

- M. Laugenie, Mme Luhan

Les conseillers pédagogiques départementaux EPS – Danse, Arts du cirque

- M. Caron, M. Persin

Coordination des dispositifs d'éducation à l'image

- Mme Frayssignes

✓ **La DSDEN du Val-d'Oise : réseau départemental pour l'éducation artistique et culturelle**

M.Daugé, IA-DAASEN chargée de l'EAC

Mesdames Sedrati et Moreillon, chargées de mission pour l'EAC en DSDEN, correspondante DAAC

Mme Bois, IEN en charge de l'EAC

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés

Les conseillers pédagogiques départementaux en arts plastiques

- Mme De Bock, M.Fages

Les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale

- M.Leyri, Mme Dathy, Mme Bantos

La conseillère pédagogique départementale EPS – Danse

- Mme Choulet

Les conseillères pédagogiques départementales en Maîtrise de la langue

- Mme Allaire, Mme Lecossois

Les conseillers pédagogiques départementaux Sciences et EDD

- Mme Soubigou, M.Hebrard, Mme Cohuet